

# États financiers consolidés

au 31 décembre 2024

Ce document présente les comptes consolidés audités de Tarkett au 31 décembre 2024.  
Le rapport des commissaires aux comptes est présenté en page 60.

# 1 Comptes consolidés au 31 décembre 2024

## Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	2024	2023
<b>Chiffre d'affaires net</b>		<b>3 331,9</b>	<b>3 363,1</b>
Coût de revient des ventes <sup>(1)</sup>		(2 681,9)	(2 631,2)
<b>Marge brute</b>		<b>650,0</b>	<b>731,9</b>
Autres produits opérationnels		24,1	13,5
Frais commerciaux		(357,9)	(362,3)
Frais de recherche et de développement		(35,4)	(30,1)
Frais généraux et administratifs		(229,4)	(211,8)
Autres charges opérationnelles		(15,2)	(16,1)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(3)</b>	<b>36,2</b>	<b>125,1</b>
Produits financiers		9,7	7,2
Charges financières		(72,0)	(76,4)
<b>Résultat financier</b>	<b>(7)</b>	<b>(62,3)</b>	<b>(69,2)</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (net d'impôt)		-	(0,1)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(26,1)</b>	<b>55,8</b>
Impôt sur le résultat	(8)	(35,9)	(35,4)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(62,0)</b>	<b>20,5</b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(62,0)</b>	<b>20,5</b>
Attribuable aux :			
Actionnaires de la Société mère		(62,6)	20,4
Participations ne donnant pas le contrôle		0,6	0,1
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(62,0)</b>	<b>20,5</b>
<b>Résultat par action :</b>			
Résultat de base par action hors auto détention (en euros)	(9)	(0,95)	0,31
Résultat par action après attribution des actions de performance (en euros)	(9)	(0,95)	0,31

(1) Ces postes incluent les dépréciations d'actifs, voir Note 3.1. et Note 5.3.

## État du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	2024	2023
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(62,0)</b>	<b>20,5</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Ecarts de conversion résultant des activités à l'étranger		21,5	(48,2)
Variation de la juste valeur des instruments de couvertures de flux de trésorerie	(7)	(14,3)	(19,5)
Charge d'impôt		5,1	(0,1)
<b>Autres éléments du résultat global ultérieurement reclassés au résultat</b>		<b>12,3</b>	<b>(67,7)</b>
Gains et pertes actuariels sur les engagements de retraites et assimilés	(4)	3,1	(3,3)
Charge d'impôt		(0,3)	0,7
<b>Autres éléments du résultats global non reclassés ultérieurement au résultat</b>		<b>2,8</b>	<b>(2,5)</b>
<b>Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt</b>		<b>15,1</b>	<b>(70,3)</b>
<b>Total du résultat global de la période</b>		<b>(46,8)</b>	<b>(49,9)</b>
Actionnaires de la société mère		(47,5)	(49,9)
Participations ne donnant pas le contrôle		0,7	0,0
<b>Total du résultat global de la période</b>		<b>(46,8)</b>	<b>(49,9)</b>

## État de la situation financière consolidée

### Actifs

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Ecart d'acquisition (goodwill)	(5)	629,7	664,3
Immobilisations incorporelles	(5)	51,8	50,7
Immobilisations corporelles	(5)	538,3	557,8
Autres actifs financiers	(7)	16,8	25,5
Impôts différés actifs	(8)	97,9	92,8
Autres actifs immobilisés		-	-
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>1 334,5</b>	<b>1 391,1</b>
Stocks	(3)	425,0	453,1
Clients et comptes rattachés	(3)	225,1	262,9
Autres créances	(3)	147,9	151,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7)	352,4	224,3
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 150,4</b>	<b>1 092,2</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>2 484,9</b>	<b>2 483,3</b>

### Capitaux propres et passifs

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital social	(9)	327,8	327,8
Primes et réserves consolidées		167,4	167,4
Report à nouveau		385,6	347,2
Résultat de la période (part du Groupe)		(62,6)	20,4
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>818,1</b>	<b>862,7</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		2,8	2,1
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>820,9</b>	<b>864,7</b>
Autres dettes non courantes		23,3	16,0
Dettes financières	(7)	728,5	704,5
Autres dettes financières	(7)	0,9	1,5
Impôts différés passifs	(8)	4,3	0,6
Provisions pour retraites et assimilés	(4)	83,0	86,8
Autres provisions long terme	(6)	29,2	28,9
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>869,2</b>	<b>838,2</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	(3)	388,5	379,4
Autres dettes courantes	(3)	287,8	289,9
Dettes financières et découverts bancaires	(7)	58,4	71,4
Autres passifs financiers	(7)	5,8	3,3
Autres provisions court terme	(6)	54,2	36,3
<b>Total des passifs courants</b>		<b>794,7</b>	<b>780,3</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>2 484,9</b>	<b>2 483,3</b>

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat de la période avant impôt		(26,1)	55,8
Ajustements pour :			
Amortissements et pertes de valeur		247,5	133,4
(Bénéfice)/Perte sur cessions d'immobilisations	(3)	(8,4)	1,3
Frais financiers nets	(7)	62,3	69,2
Variation des provisions et autres éléments n'impactant pas la trésorerie		29,2	(0,3)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)		-	0,1
<b>Flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement</b>		<b>304,3</b>	<b>259,5</b>
(Augmentation)/diminution des clients et comptes rattachés		61,6	(1,7)
(Augmentation)/diminution des autres créances		(6,8)	(4,1)
(Augmentation)/diminution des stocks		20,8	65,6
Augmentation/(diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		(14,1)	49,7
Augmentation/(diminution) des autres dettes		2,2	8,4
<b>Variation du fonds de roulement</b>		<b>63,8</b>	<b>117,9</b>
Intérêts (nets) payés		(37,7)	(46,2)
Impôts (nets) payés		(39,0)	(45,0)
Divers		(4,2)	(7,8)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles</b>		<b>287,2</b>	<b>278,5</b>
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisitions de filiales, nette de la trésorerie acquise	(2)	(50,6)	(3,2)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5)	(96,0)	(92,9)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(5)	21,3	1,2
Impact de la variation de périmètre		-	-
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>		<b>(125,4)</b>	<b>(94,9)</b>
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>			
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Souscription d'emprunts		130,7	55,6
Remboursement des prêts et emprunts		(116,3)	(170,2)
Remboursement des dettes de loyer		(42,7)	(39,8)
Acquisitions/cessions d'actions d'autocontrôle		-	-
Dividendes versés	(9)	-	-
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>		<b>(28,3)</b>	<b>(154,3)</b>
<b>Variation nette des éléments de trésorerie</b>		<b>133,6</b>	<b>29,3</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période		224,3	220,8
Impact des variations de taux de change sur les liquidités détenues		(5,6)	(25,8)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période</b>	<b>(7)</b>	<b>352,4</b>	<b>224,3</b>

## Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émissions et réserves	Réserve de conversion	Réserves	Total des capitaux propres (part du Groupe)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>327,8</b>	<b>167,4</b>	<b>(12,0)</b>	<b>428,4</b>	<b>911,6</b>	<b>1,4</b>	<b>913,0</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Primes d'émissions	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	20,4	20,4	0,1	20,5
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	(48,2)	(22,1)	(70,3)	(0,1)	(70,3)
<b>Total du résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(48,2)</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(49,8)</b>	<b>-</b>	<b>(49,9)</b>
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres (acquises) / cédées	-	-	-	(3,1)	(3,1)	-	(3,1)
Rémunération en actions	-	-	-	4,3	4,3	-	4,3
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	0,6	0,6
Divers	-	-	-	(0,2)	(0,2)	-	(0,2)
<b>Total des opérations réalisées avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,6</b>	<b>1,6</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>327,8</b>	<b>167,4</b>	<b>(60,1)</b>	<b>427,7</b>	<b>862,7</b>	<b>2,0</b>	<b>864,7</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>327,8</b>	<b>167,4</b>	<b>(60,1)</b>	<b>427,7</b>	<b>862,7</b>	<b>2,0</b>	<b>864,7</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Primes d'émissions	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	(62,6)	(62,6)	0,6	(62,0)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	21,4	(6,3)	15,0	0,1	15,1
<b>Total du résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21,4</b>	<b>(68,9)</b>	<b>(47,5)</b>	<b>0,7</b>	<b>(46,8)</b>
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres (acquises) / cédées	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération en actions	-	-	-	2,8	2,8	-	2,8
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Divers <sup>(1)</sup>	-	-	-	0,1	0,1	-	0,1
<b>Total des opérations réalisées avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>-</b>	<b>3,0</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>327,8</b>	<b>167,4</b>	<b>(38,8)</b>	<b>361,8</b>	<b>818,1</b>	<b>2,8</b>	<b>820,9</b>

<sup>(1)</sup> Correspond à l'impact de l'hyperinflation pour 0,1 millions d'euros

## 2 Annexes aux comptes consolidés

<b>Note 1 &gt; Base de préparation</b>	<b>9</b>
1.1 Informations générales	9
1.2 Principales méthodes comptables	9
1.3 Faits importants	10
1.4 Prise en compte des risques climatiques	11
<b>Note 2 &gt; Évolutions du périmètre de consolidation</b>	<b>12</b>
2.1 Méthodes de consolidation	12
2.2 Regroupement d'entreprises	12
2.3 Conversion des devises étrangères	13
2.4 Évolution du périmètre	13
2.5 Coentreprises	14
<b>Note 3 &gt; Données opérationnelles</b>	<b>15</b>
3.1 Éléments du compte de résultat	15
3.2 Information sectorielle	17
3.3 Autres produits et charges opérationnels	19
3.4 Éléments du besoin en fonds de roulement	19
3.5 Free cash-flow	22
<b>Note 4 &gt; Avantages du personnel</b>	<b>23</b>
4.1 Engagements de retraite et assimilés	23
4.2 Charges de personnel et rémunération des dirigeants	28
4.3 Paiement en actions et autres avantages long terme assimilés	29
<b>Note 5 &gt; Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>30</b>
5.1 Écart d'acquisition (goodwill)	30
5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles	32
5.3 Dépréciation des actifs	35
5.4 Engagements de location	37
5.5 Impact des exceptions prévues par la norme IFRS 16	37
<b>Note 6 &gt; Provisions</b>	<b>38</b>
6.1 Provisions	38
6.2 Passifs éventuels	39
<b>Note 7 &gt; Financements et instruments financiers</b>	<b>40</b>
7.1 Principes comptables	40
7.2 Résultat financier	41
7.3 Endettement net - emprunts et dettes portant intérêts	42
7.4 Autres actifs et passifs financiers	45
7.5 Juste valeur des actifs et passifs financiers	46
7.6 Risques financiers et instruments financiers	47
7.7 Garanties et sûretés	52
<b>Note 8 &gt; Impôts sur le résultat</b>	<b>53</b>
8.1 Charge d'impôt	53
8.2 Impôts différés	54
<b>Note 9 &gt; Capitaux propres et résultat par action</b>	<b>55</b>
9.1 Capital social	55
9.2 Résultat par action et dividendes	55
<b>Note 10 &gt; Parties liées</b>	<b>56</b>
10.1 Coentreprises	56
10.2 Les principaux actionnaires	56
10.3 Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance	56
<b>Note 11 &gt; Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>57</b>
<b>Note 12 &gt; Honoraires CAC</b>	<b>57</b>
<b>Note 13 &gt; Principales entités consolidées</b>	<b>58</b>



## Note 1 > Base de préparation

### 1.1 Informations générales

Les états financiers consolidés de Tarkett SA (SA : société anonyme) au 31 décembre 2024 reflètent la situation comptable de Tarkett et de ses filiales (ci-après, le "Groupe") ainsi que la quote-part du Groupe dans les entreprises associées et les coentreprises.

Le Groupe est l'un des leaders mondiaux des revêtements de sol et des surfaces sportives, offrant une large gamme de solutions à destination des professionnels et des particuliers.

Le Groupe a été introduit en bourse le 21 novembre 2013 et est coté au compartiment B (Compartiment A au 31 janvier 2020 et Compartiment B depuis le 1<sup>er</sup> février 2020) d'Euronext Paris, code ISIN : FR0004188670 - Mnémonique : TKTT.

Le Groupe a son siège social au 1 Terrasse Bellini - Tour Initiale - 92919 Paris-La Défense, France.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Directoire le 17 février 2025 et examinés par le Conseil de surveillance le 20 février 2025. Ils seront soumis à l'approbation lors de l'assemblée générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

### 1.2 Principales méthodes comptables

#### 1.2.1 Déclaration de conformité et référentiel applicable

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 ont été préparés conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par l'Union Européenne à cette date et disponibles sur le site [https://ec.europa.eu/info/index\\_fr](https://ec.europa.eu/info/index_fr). Ces normes sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

#### a) Amendements, nouvelles normes, révisions des normes en vigueur et interprétations appliqués sur l'exercice

- > **Modifications d'IAS 1** - Classement des passifs en tant que courants ou non courants (y compris amendements du 31 octobre 2022) ;
- > **Modifications d'IFRS 16** - Passif de location relatif à une cession-bail (publication du 22/09/2022) ;
- > **Modifications d'IAS 7 et IFRS 7** - Accords de financement fournisseurs (publication du 25 mai 2023).

#### b) Adoption anticipée des nouvelles normes ou interprétations sur l'exercice précédent

- > **Modifications à IAS 21** - Absence de convertibilité (publié par l'IASB le 15 août 2023) ;
- > **Modifications d'IFRS 9 et IFRS 7** - Classification et évaluation des instruments financiers (publié par l'IASB le 30 mai 2024) ;
- > **IFRS 18** - Présentation et informations à fournir dans les états financiers (publié par l'IASB le 9 avril 2024) ;
- > **IFRS 19** - Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique (publié par l'IASB le 9 mai 2024).

#### c) Nouvelles normes et interprétations non encore applicables

Néant.

### 1.2.2 Principales estimations et jugement

L'établissement des états financiers consolidés nécessite la prise en compte par la Direction du Groupe d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants du bilan ainsi que du compte de résultat.

Ces hypothèses et estimations se rapportent principalement aux notes suivantes :

	Notes
Mesure de la juste valeur de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle, des actifs acquis et des passifs pris en charge	2
Provisions pour retraite et engagements sociaux	4.1
Test de dépréciation des actifs	5.3
Détermination des autres provisions (garanties et litiges)	6
Évaluation de la trésorerie et équivalent de trésorerie restreinte	7.3
Traitement comptable des instruments financiers	7.6
Évaluation des impôts différés actifs	8.2

La Direction du Groupe revoit les hypothèses et estimations de manière continue, en fonction de son expérience et des informations considérées comme significatives au regard de son environnement. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe des coûts historiques, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments dérivés, les investissements détenus à des fins de transaction, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs des régimes de retraite et les autres éléments lorsque nécessaire. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet d'une couverture de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

### 1.3 Faits importants

#### > Conflit géopolitique

Les conséquences de la guerre en Ukraine sur l'activité en Russie et en Ukraine sont significatives.

En Russie, les conditions de marché ont continué à se dégrader en 2024 dans un contexte de renforcement des sanctions internationales. La forte inflation et le niveau élevé des taux d'intérêts pénalisent la consommation des ménages et la demande en produits de revêtement de sol.

Dans ce contexte, le Groupe a revu à la baisse ses prévisions d'activité à moyen terme, ce qui conduit à déprécier la valeur des actifs de l'UGT CEI pour (95,5) millions d'euros (cf. note 5.3). A date, le chiffre d'affaires en Russie représente environ 8% du chiffre d'affaires total. Les actifs immobilisés de la Russie représentent dorénavant 4,7% de la valeur totale des actifs immobilisés du groupe, contre 9,8% auparavant.

En Ukraine, la reprise de l'activité reste contrainte et le niveau des ventes est en baisse en 2024. L'Ukraine représente un peu moins de 0,7% du chiffre d'affaires total du groupe. Le site de production situé à l'ouest du pays est toujours en activité.

#### > Cession d'actifs

La société Diamond W, distributeur de produits de revêtements de sols aux Etats-Unis dans les états de Californie, Arizona et Nevada a cédé une partie de ses actifs et de ses passifs en juillet 2024 pour un montant de 18,6 millions d'euros.

## 1.4 Prise en compte des risques climatiques

Le groupe Tarkett s'est engagé sur une nouvelle stratégie environnementale à l'horizon 2030. Les objectifs sont les suivants :

- > réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (Scope 1, Scope 2 et Scope 3) de 30% d'ici à 2030 par rapport à 2019. Cet objectif est conforme avec l'accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C. Il a été validé par l'organisme indépendant Science Based Target Initiative (SBTi) en décembre 2022 selon les termes suivants : réduire de 50 % les émissions totales de GES des Scope 1 et Scope 2 par rapport à 2019 et réduire les émissions de GES de sa chaîne de valeur (scope 3) liées à la production des matières premières et au traitement de fin de vie de ses produits de 27,5% par rapport à 2019 ;
- > tripler la part des matières premières recyclées de 10% (en 2018) à 30% (en 2030).

La Direction financière est en interaction régulière avec la Direction du développement durable afin de s'assurer de la cohérence entre les engagements pris par le Groupe et leur appréhension dans les états financiers.

Le Groupe est exposé à des risques physiques et de transition (réglementaires, juridiques, de marché...) liés au changement climatique tels que : l'intensification de la fréquence des phénomènes météorologiques violents, la demande de nouveaux produits à très faible empreinte environnementale, la mise en place d'une taxe carbone, le désengagement des matières premières fossiles ou plastiques.

Les conséquences potentielles de ces risques sont revues et mises à jour chaque année et des actions d'atténuation sont décidées et mises en œuvre de façon proactive.

Les risques physiques sont la plupart du temps couverts par des polices d'assurance de type « Dommages » et ceux liés à l'évolution attendue de la réglementation ont également été revus au mieux de notre connaissance.

Tarkett considère que l'évaluation des risques climatiques est correctement prise en compte et en cohérence avec ses engagements pris en la matière. L'intégration de ces éléments n'a pas eu d'impacts significatifs sur les états financiers du Groupe.

Par ailleurs, Tarkett a reçu la notation « Leadership A » par le CDP (Climate change 2024) et le score Platinum par la plateforme d'évaluation RSE Ecovadis.

## Note 2 > Évolutions du périmètre de consolidation

### 2.1 Méthodes de consolidation

#### 2.1.1 Intégration globale

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les comptes des filiales ont été modifiés le cas échéant, pour des besoins d'homogénéité (avec les principes adoptés par le Groupe).

Les pertes imputables aux participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale sont affectées à celles-ci, même si cela a pour effet de les rendre négatives.

#### 2.1.2 Mise en équivalence des coentreprises et des entreprises associées

La coentreprise, au sens d'IFRS 11, est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs. Les intérêts du Groupe dans les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Ils sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition incluant les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et l'ont été uniformément dans toutes les sociétés du Groupe acquises avant le 31 décembre 2024 (cf. note 2.4).

### 2.2 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le *goodwill* à la date d'acquisition comme :

- > la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- > le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- > si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- > le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.
- > Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. En revanche, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

#### Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit :

- > à la juste valeur ; soit
- > au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise, qui sont généralement à la juste valeur.

Les modifications du pourcentage de détention dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres car conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur le *goodwill* et aucun profit et aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

#### Options de vente d'actions accordées aux minoritaires

Lorsque le Groupe s'engage à acquérir les intérêts minoritaires, ceux-ci ont l'option de céder au Groupe leurs actions à un terme fixe et à un prix donné qui peut être réglé en numéraire. Le Groupe consolide l'entité comme si les intérêts minoritaires avaient été acquis. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette présentée en "autres dettes" correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente dont tout changement ultérieur dans l'évaluation est comptabilisé en capitaux propres.

Au 31 décembre 2024, toutes les options de rachat ont été exercées.

## 2.3 Conversion des devises étrangères

La monnaie fonctionnelle de Tarkett et de ses filiales situées dans la zone euro est l'euro. Les différentes entités du Groupe gérant leurs activités de manière autonome, la monnaie fonctionnelle de ces entités situées hors de la zone euro est généralement leur monnaie locale.

La monnaie de présentation des comptes du groupe Tarkett est l'euro.

### Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées dans leurs monnaies fonctionnelles respectives en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change résultant de ces transactions sont enregistrés en résultat opérationnel ou financier en fonction des postes du bilan concernés.

Certaines opérations sont couvertes par des contrats d'instruments dérivés : le traitement comptable de ces transactions est décrit en note 7.6.

Les éléments non monétaires ne sont pas réévalués en date de clôture et restent convertis selon les taux de change historiques, tandis que les éléments monétaires sont convertis selon les cours de change en vigueur à la date des états financiers.

## 2.4 Évolution du périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Tarkett est le suivant : (cf. note 13 donnant la liste des sociétés consolidées)

Nombre de sociétés	31 décembre 2023	Fusions	Acquisitions / Créations	Liquidations	31 décembre 2024
Sociétés consolidées en intégration globale	78	-	4	-	82
Sociétés consolidées par mise en équivalence	4	-	-	-	4
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>86</b>

### 2.4.1 Opérations réalisées sur l'exercice 2024

Les principales opérations de l'année sont les suivantes :

#### a) Acquisitions et créations

Création en juin 2024 de Tarkett Japan, une filiale à 100 % de Tarkett GDL.

Acquisition en juillet 2024 de Classic Turf & Tracks à 100% par Fieldturf Tarkett USA Holdings Inc. La société est basée dans le Connecticut et spécialisée dans la construction des sous-structures en béton post-tension pour les pistes d'athlétisme et les courts de tennis/ basketball/ pickleball.

Acquisition en novembre 2024 de Benchmark contracting à 100 % par Fieldturf Tarkett USA Holdings Inc.

Acquisition en décembre 2024 de Precision Construction and Contracting à 100 % par Fieldturf Tarkett USA Holdings Inc.

### États financiers des activités à l'étranger

À la date de clôture, les éléments du bilan liés aux activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture, et les éléments du compte de résultat au taux moyen de la période.

Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat global en réserve de conversion.

### Investissements nets dans une activité à l'étranger

Quand un emprunt ou un prêt à long terme en devise étrangère est accordé à une filiale, il peut être considéré comme étant constitutif d'un investissement net dans une société étrangère. Les écarts de conversion liés à ces éléments long terme sont alors reconnus en réserves de conversion dans le résultat global.

Les contrats d'acquisition des sociétés Classic Turf & Tracks, Benchmark Contracting et Precision Construction and Contracting comprennent des clauses d'« earn-out » basées sur des critères de présence et de performance.

#### b) Fusions

Néant.

#### c) Liquidations

Néant.

### 2.4.2 Opérations réalisées sur l'exercice 2023

Les principales opérations de l'année sont les suivantes :

#### a) Acquisitions et créations

Création en novembre 2022 de M-WALL Holding, détenue à 51% par Tarkett GDL et à hauteur de 49% par un actionnaire minoritaire. Cette entité a procédé au rachat de l'intégralité des actions des sociétés M-Projectservice BV et M-WALL BV de façon concomitante en novembre 2022. Ces trois entités, présentées en titres non consolidées dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2022, ont été intégrés au périmètre de consolidation au 1er janvier 2023 selon la méthode de l'intégration globale. L'entrée de ces trois entités au périmètre de consolidation a conduit le groupe à reconnaître un goodwill de 1,2 millions d'euros sur le premier semestre 2023.

#### b) Fusions

Néant.

#### c) Liquidations

La société Desso Sports Systems AS a été liquidée en janvier 2023.

## 2.5 Coentreprises

Le Groupe détient des participations dans les sociétés suivantes :

- > La Société Allsports Constructions & Maintenance, établie en Écosse.
- > La société FED Inc., établie aux Etats-Unis.
- > La société Laminate Park GmbH & Co KG, établie en Allemagne et détenue conjointement avec le Groupe Sonae Arauco.
- > La société Virtual Reality Empathy Platform Ltd, établie au Royaume-Uni.

## Note 3 > Données opérationnelles

### 3.1 Éléments du compte de résultat

#### 3.1.1 Chiffre d'affaires

Appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients" a remplacé la norme IAS 11 "Contrats de construction" et les interprétations liées.

Cette norme comprend de nouveaux principes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et la segmentation des contrats en obligations de performance.

Conformément à cette dernière, les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle inhérent aux obligations de prestations a été transféré au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Les produits sont évalués nets des retours, ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à l'aide du modèle en cinq étapes définies par la norme en fonction de ses deux secteurs d'activité : les revêtements de sol et les surfaces sportives.

#### Activité « Revêtements de sol » :

Les contrats conclus par le groupe portent sur la fourniture de produits identifiables et distincts constituant la principale obligation de performance. Aucun contrat long terme significatif n'a été identifié. Le Groupe agit en son propre nom et non en tant que mandataire. Les conditions générales de ventes prévoient un paiement dans un délai inférieur à un an et le Groupe n'offre pas de variable de financement nécessitant une comptabilisation spécifique au regard de la norme IFRS 15. Tarkett ne vend pas d'extension de garantie sur ses produits, la garantie n'est donc pas considérée comme un service distinct et est comptabilisée au regard de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels".

Dans le cadre de cette activité, de manière générale, le chiffre d'affaires est reconnu au moment de la livraison des obligations de performance. Compte tenu de la nature des produits et des conditions générales de vente, les ventes sont enregistrées, le plus souvent à la date à laquelle les produits quittent les entrepôts du Groupe ou à la livraison si Tarkett est responsable du transport des produits.

#### Activité « Surfaces sportives » :

L'activité Surfaces Sportives est composée de la vente des produits directement aux distributeurs et la vente de contrats d'installation (incluant la fourniture des surfaces sportives). La vente directe des produits aux distributeurs suit les mêmes règles Groupe de comptabilisation de revenus que celles énoncées pour l'activité revêtements de sol. Concernant les contrats d'installation, le Groupe ne réalise pas l'installation sans la fourniture des surfaces sportives et considère la fourniture des produits et l'installation comme une seule et même obligation de performance. Les conditions générales de vente des contrats n'offrent pas de variable de financement ou de composantes de financements particulières. Tarkett ne vend pas d'extension de garantie sur ces installations, la garantie n'est donc pas considérée comme un service distinct et est comptabilisée au regard de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels".

Dans le cadre de cette activité, les produits provenant des prestations de service ou des contrats de construction sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le chiffre d'affaires est reconnu à mesure que les obligations de performance sont remplies. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. L'utilisation de la méthode du pourcentage à l'avancement nécessite la conformité à l'une des trois conditions préalables prévues par la norme IFRS 15, alinéa 35.

En application de cet alinéa de la norme, le Groupe comptabilise les produits progressivement dans la mesure où il se conforme aux deux conditions suivantes parmi les trois conditions mentionnées par la norme :

- l'actif créé par la prestation du Groupe Tarkett n'a pas d'autre utilisation que celle prévue par le contrat, et
- le Groupe a un droit exécutoire au paiement de la prestation réalisée à date.

Le chiffre d'affaires net comprend les produits provenant de la vente de biens et services déduction faite des réductions de prix et des taxes et après élimination des ventes internes au Groupe.

### 3.1.2 Résultat d'exploitation

#### a) Subventions d'investissement reçues

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au bilan, en déduction du coût des immobilisations corporelles qu'elles ont financées. Ainsi, elles sont comptabilisées en revenu pendant la durée de vie de l'actif, réduisant la charge d'amortissement.

#### b) Charges

##### Coût de revient des ventes

Le coût de revient des ventes comprend principalement le coût d'achat des marchandises, le coût de revient industriel des produits fabriqués, ainsi que les coûts d'approvisionnement, de transport et de logistique.

##### Frais commerciaux

Les frais commerciaux représentent les dépenses du département marketing et de la force de vente ainsi que les frais de publicité, de distribution, les commissions sur ventes et les pertes sur créances.

#### c) Autres produits et charges opérationnels

Cette catégorie comprend tous les produits et charges opérationnels non directement rattachés aux autres fonctions opérationnelles, notamment les coûts opérationnels des engagements de retraite et les coûts liés à certains litiges.

### 3.1.3 EBITDA ajusté

L'EBITDA ajusté constitue un indicateur clé pour le Groupe lui permettant de mesurer la performance de son exploitation courante.

Il est défini en prenant le résultat d'exploitation avant dépréciations et amortissements, et en retraçant les produits et charges suivants :

- > les coûts de restructuration visant à accroître la rentabilité future du Groupe ;
- > les plus-values et moins-values réalisées sur des cessions significatives d'actifs ;

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'elles seront perçues et que le Groupe réunit les conditions de leur attribution. Elles sont portées au compte de résultat et réparties d'une manière systématique et régulière sur la durée de reconnaissance des dépenses qu'elles financent.

##### Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés, sauf lorsque les conditions requises sont remplies pour leur inscription à l'actif, comme indiqué en note 5.2.1.

##### Frais généraux et administratifs

Cette rubrique comprend les salaires et les frais généraux de management et d'administration à l'exception des montants imputés à d'autres centres de coût.

- > les provisions pour perte de valeur et les reprises de provisions basées uniquement sur les tests de perte de valeur réalisés par le Groupe ;
- > les coûts relatifs aux regroupements d'entreprises et aux restructurations juridiques, incluant les honoraires juridiques, les coûts d'acquisition, les honoraires de conseils et autres ajustements ;
- > les dépenses liées aux paiements en actions ou assimilés considérés comme des éléments exceptionnels ;
- > d'autres éléments ponctuels, considérés comme exceptionnels par nature.

	31 décembre 2024	Ajustements:					31 décembre 2024 ajusté
		Restructuration	Résultat sur cession d'actifs / perte de valeur <sup>(1)</sup>	Regroupements d'entreprises	Rémunération en actions	Autres	
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 331,9</b>	-	-	-	-	-	<b>3 331,9</b>
Coût de revient des ventes	(2 681,9)	10,5	110,0	-	2,5	-	(2 558,8)
<b>Marge brute</b>	<b>650,0</b>	<b>10,5</b>	<b>110,0</b>	-	<b>2,5</b>	-	<b>773,1</b>
Frais commerciaux	(357,9)	3,0	0,5	-	2,7	-	(351,7)
Frais de recherche et de développement	(35,4)	2,0	-	-	0,8	-	(32,6)
Frais généraux et administratifs	(229,4)	7,9	(0,4)	3,5	9,4	11,1	(197,9)
Autres produits et charges opérationnelles	9,0	-	(9,4)	-	-	0,3	(0,1)
<b>Résultat d'exploitation (EBIT)</b>	<b>36,2</b>	<b>23,4</b>	<b>100,6</b>	<b>3,5</b>	<b>15,5</b>	<b>11,5</b>	<b>190,8</b>
Dépréciation et amortissements	247,6	-	(110,0)	-	-	-	137,6
Autres	1,0	-	-	-	-	-	1,0
<b>EBITDA</b>	<b>284,7</b>	<b>23,4</b>	<b>(9,4)</b>	<b>3,5</b>	<b>15,5</b>	<b>11,5</b>	<b>329,3</b>

<sup>(1)</sup> Ce poste inclut les dépréciations d'actifs, voir Note 5.3.



(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Ajustements:				31 décembre 2023 ajusté
		Restructuration	Résultat sur cession d'actifs / perte de valeur	Regroupements d'entreprises	Rémunération en actions	
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 363,1</b>	-	-	-	-	<b>3 363,1</b>
Coût de revient des ventes	(2 631,2)	4,4	1,2	-	-	(2 625,6)
<b>Marge brute</b>	<b>731,9</b>	<b>4,4</b>	<b>1,2</b>	-	-	<b>737,5</b>
Frais commerciaux	(362,3)	2,3	0,5	-	-	(359,5)
Frais de recherche et de développement	(30,1)	0,3	-	-	-	(29,8)
Frais généraux et administratifs	(211,8)	1,5	-	0,0	9,5	(194,3)
Autres produits et charges opérationnelles	(2,6)	-	1,5	-	-	0,2
<b>Résultat d'exploitation (EBIT)</b>	<b>125,1</b>	<b>8,4</b>	<b>3,2</b>	<b>0,0</b>	<b>9,5</b>	<b>154,1</b>
Dépréciation et amortissements	133,2	-	(1,2)	-	-	132,0
Autres	1,7	-	-	-	-	1,7
<b>EBITDA</b>	<b>260,0</b>	<b>8,4</b>	<b>2,0</b>	<b>0,0</b>	<b>9,5</b>	<b>287,8</b>

## 3.2 Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", la segmentation du Groupe a été réalisée en fonction de son organisation de gestion interne et de ses produits.

Le Groupe s'organise, comme en 2023, en quatre segments :

- > Europe, Moyen-Orient et Afrique dit "EMEA" ;
- > Amérique du Nord ;
- > Communauté des États Indépendants dit "CEI", Asie-Pacifique dit "APAC" et Amérique latine ;
- > Surfaces sportives.

Certains frais ne sont pas alloués, notamment les frais de siège et la R&D Groupe.

### Rappel sur le regroupement des divisions CEI et Asie Pacifique (APAC) / Amérique latine

Le reporting revu par le principal décideur opérationnel est organisé par division qui sont actuellement au nombre de 6 : Division EMEA, Division Amérique du Nord, Division CEI, Division APAC, Division Amérique latine et Division Surfaces Sportives.

Les Divisions CEI et APAC / Amérique latine ont été regroupées pour former le Segment « CEI, APAC et Amérique latine » pour les raisons suivantes :

- > Les marchés de ces Divisions présentent des caractéristiques économiques similaires (tendances de croissance des marchés concernés proches).
- > Les produits vendus, les procédés de fabrication, la typologie des clients et les modes de distribution sur ces zones sont similaires.

Par ailleurs, le poids relativement faible du chiffre d'affaires et des revenus opérationnels en Asie-Pacifique/Amérique latine (moins de 10 % du chiffre d'affaires net et de l'EBITDA ajusté reporté par le Groupe) a conforté l'absence de nécessité de présenter cette Division dans un segment séparé.

## Par secteur opérationnel

Les coûts informatiques ont été réaffectés par division à compter de 2024 pour une meilleure lisibilité des indicateurs. L'information sectorielle de 2023 est présentée sous forme proforma avec une réaffectation des charges de 14,8 millions d'euros entre frais centraux et les autres divisions.

L'activité de l'Ukraine a été rattachée à la division EMEA à partir de janvier 2024 (CEI jusqu'en 2023).

31 décembre 2024	Revêtements de sol			Surfaces sportives	Frais centraux	Groupe
	EMEA	Amérique du Nord	CEI, APAC et Amérique latine			
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>866,0</b>	<b>866,9</b>	<b>535,8</b>	<b>1 063,2</b>	<b>-</b>	<b>3 331,9</b>
<b>Marge brute</b>	<b>200,2</b>	<b>219,5</b>	<b>59,8</b>	<b>215,1</b>	<b>(44,6)</b>	<b>650,0</b>
% du chiffre d'affaires net	23,1%	25,3%	11,2%	20,2%		19,5%
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>75,3</b>	<b>81,3</b>	<b>67,3</b>	<b>134,3</b>	<b>(28,9)</b>	<b>329,3</b>
% du chiffre d'affaires net	8,7%	9,4%	12,6%	12,6%		9,9%
<b>Ajustements</b>	<b>(23,3)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(16,1)</b>	<b>(3,3)</b>	<b>(44,5)</b>
<b>EBITDA</b>	<b>52,1</b>	<b>80,2</b>	<b>66,5</b>	<b>118,2</b>	<b>(32,3)</b>	<b>284,7</b>
% du chiffre d'affaires net	6,0%	9,3%	12,4%	11,1%		8,5%
<b>Résultat d'exploitation (EBIT)</b>	<b>(31,4)</b>	<b>5,8</b>	<b>(20,6)</b>	<b>85,9</b>	<b>(3,4)</b>	<b>36,2</b>
% du chiffre d'affaires net	-3,6%	0,7%	-3,8%	8,1%		1,1%
<b>Investissements courants</b>	<b>39,7</b>	<b>16,6</b>	<b>19,4</b>	<b>18,6</b>	<b>1,8</b>	<b>96,0</b>

31 décembre 2023	Revêtements de sol			Surfaces sportives	Frais centraux	Groupe
	EMEA	Amérique du Nord	CEI, APAC et Amérique latine			
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>850,2</b>	<b>889,2</b>	<b>598,5</b>	<b>1 025,2</b>	<b>-</b>	<b>3 363,1</b>
<b>Marge brute</b>	<b>204,5</b>	<b>211,7</b>	<b>124,8</b>	<b>191,4</b>	<b>(0,4)</b>	<b>731,9</b>
% du chiffre d'affaires net	24,1%	23,8%	20,8%	18,7%		21,8%
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>61,4</b>	<b>71,0</b>	<b>79,1</b>	<b>112,5</b>	<b>(36,2)</b>	<b>287,8</b>
% du chiffre d'affaires net	7,2%	8,0%	13,2%	11,0%		8,6%
<b>Ajustements</b>	<b>(9,1)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(4,2)</b>	<b>(2,5)</b>	<b>(11,8)</b>	<b>(27,8)</b>
<b>EBITDA</b>	<b>52,3</b>	<b>70,8</b>	<b>74,9</b>	<b>110,0</b>	<b>(48,0)</b>	<b>260,0</b>
% du chiffre d'affaires net	6,2%	8,0%	12,5%	10,7%		7,7%
<b>Résultat d'exploitation (EBIT)</b>	<b>(34,0)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>29,0</b>	<b>78,9</b>	<b>52,5</b>	<b>125,1</b>
% du chiffre d'affaires net	-4,0%	-0,1%	4,8%	7,7%		3,7%
<b>Investissements courants</b>	<b>34,7</b>	<b>16,3</b>	<b>16,3</b>	<b>23,2</b>	<b>2,5</b>	<b>92,9</b>

## Informations sur l'activité en France et dans les autres pays significatifs

L'activité du Groupe en France est inférieure à 10 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2024, comme en 2023.

Les actifs non courants en France, si l'on exclut le *goodwill* non affecté issu de la fusion entre Tarkett et Sommer au début des années 2000, représentent également moins de 10 % du total des actifs non courants du Groupe en 2024 et en 2023.

Tarkett considère un seuil de 25 % du chiffre d'affaires comme significatif. Seuls les États-Unis sont supérieurs à ce seuil, avec 51 % du chiffre d'affaires consolidé en 2024 (51 % du chiffre d'affaires en 2023).

Concernant les actifs non courants, les États-Unis représentent 48 % du total des actifs non courants du Groupe au 31 décembre 2024 (47 % au 31 décembre 2023).

Tarkett n'a pas de client qui représente plus de 10 % de son chiffre d'affaires. En 2024, le client le plus significatif représente 2 % du chiffre d'affaires consolidé (3 % en 2023).

## Par catégorie de produit

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Chiffre d'affaires	%	Chiffre d'affaires	%
Vinyle & Linoléum	1 406,9	42,2%	1 419,2	42,2%
Moquette commerciale	452,9	13,6%	504,5	15,0%
Parquet & Stratifié	1 063,2	31,9%	134,5	4,0%
Caoutchouc & Accessoires	132,9	4,0%	279,1	8,3%
Sport	276,0	8,3%	1 025,2	30,5%
<b>Total</b>	<b>3 331,9</b>	<b>100%</b>	<b>3 363,1</b>	<b>100%</b>

## 3.3 Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Gains de cession d'actifs immobilisés	8,4	-
Autres produits opérationnels	15,7	13,5
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>24,2</b>	<b>13,5</b>
Pertes de cessions d'actifs immobilisés	-	(1,3)
Autres charges opérationnelles	(15,2)	(14,8)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(15,2)</b>	<b>(16,1)</b>
<b>Total autres produits et charges opérationnelles</b>	<b>9,0</b>	<b>(2,6)</b>

## 3.4 Éléments du besoin en fonds de roulement

## 3.4.1 Stocks

Les stocks sont évalués, selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS), au plus bas du coût de revient ou de la valeur nette réalisable. Les coûts de revient des stocks fabriqués comprennent tous les coûts directs et une quote-part de frais généraux et d'amortissement des outils de production. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Matières premières et fournitures	137,9	151,4
Produits en cours	74,6	68,6
Produits finis	246,6	277,8
Echantillons	2,0	2,2
Présentoirs	0,1	-
Pièces de rechange et consommables	34,9	33,6
<b>Total valeur brute</b>	<b>496,2</b>	<b>533,6</b>
Provisions pour dépréciation de stock	(71,2)	(80,5)
<b>Total stocks nets</b>	<b>425,0</b>	<b>453,1</b>

## Détail de la provision pour dépréciation sur stocks

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Dotation	Reprise	Impact de change	Autres	31 décembre 2024
Matières premières et fournitures	(20,1)	(7,9)	9,0	(0,3)	0,0	(19,2)
Produits en cours	(13,4)	(2,9)	6,9	(0,2)	0,0	(9,6)
Produits finis	(37,6)	(8,8)	12,7	(0,6)	1,6	(32,7)
Echantillons	(0,4)	(0,1)	0,1	0,0	0,3	(0,0)
Pièces de rechange et consommables	(9,0)	(2,0)	1,3	0,1	(0,0)	(9,6)
<b>Total provision pour dépréciation de stock</b>	<b>(80,5)</b>	<b>(21,7)</b>	<b>30,0</b>	<b>(1,0)</b>	<b>2,0</b>	<b>(71,2)</b>

Les taux de provision sur stocks sont appliqués de manière similaire sur les différentes périodes.

Le coût des matières premières s'élève à 1 234 millions d'euros en 2024 (contre 1 357 millions d'euros en 2023).

## 3.4.2 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont comptabilisés à leur valeur nominale facturée convertie au taux de clôture, diminuée des provisions pour créances douteuses.

Le Groupe effectue une revue de ses créances clients de manière individuelle en tenant compte de la probabilité de défaut des contreparties ainsi que du niveau de couverture de ces créances et utilise la méthode simplifiée prévue par IFRS 9 consistant à provisionner les pertes attendues sur la maturité résiduelle des créances.

## Programmes de cession de créances

Certaines filiales du Groupe Tarkett ont transféré sans recours des créances clients à des établissements de crédit spécialisés avec un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages attachés à l'encours cédé.

Le montant des créances décomptabilisées dont l'échéance est postérieure au 31 décembre 2024 s'élève à 209,3 millions d'euros et ne figure plus à l'actif de l'état de la situation financière. Le montant des créances décomptabilisées au 31 décembre 2023 s'élevait à 179,2 millions d'euros.

## Provisions pour créances clients

Lorsque les créances clients ne sont pas couvertes par une assurance-crédit les provisions pour couvrir le risque de non-recouvrement partiel ou total des créances clients sont constituées selon la méthode des pertes attendues (cf. Note 7.1).

Les créances douteuses sont identifiées et provisionnées ainsi :

- > une provision statistique, basée sur l'ancienneté des créances échues est définie de la manière suivante :

Créances échues (pourcentage du montant brut)	Dépréciation hors Division Sport	Dépréciation Division Sport
De 61 à 180 jours	25%	0%
De 181 à 270 jours	50%	0%
De 271 à 360 jours	75%	0%
De 361 à 540 jours	100%	40%
De 541 à 720 jours	100%	75%
De plus de 720 jours	100%	100%

- > une provision complémentaire au cas par cas en application du jugement professionnel.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances sur clients et comptes rattachés	246,9	291,6
<b>Total valeur brute</b>	<b>246,9</b>	<b>291,6</b>
Provisions pour créances douteuses	(21,8)	(28,6)
<b>Total créances nettes</b>	<b>225,1</b>	<b>262,9</b>

La variation de la provision pour créances douteuses s'élève à 6,8 millions d'euros et s'explique principalement de la façon suivante :

- > (4,6) millions d'euros de dotation ;
- > 11,6 millions d'euros de reprise ;
- > (0,2) million d'euros d'effet de change

**Détail des créances échues non dépréciées**

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances échues 0-180 jours	51,0	57,8
Créances échues 181-270 jours	0,2	0,4
Créances échues 271-360 jours	0,3	0,4
Créances échues >360 jours	0,4	0,9
Créances, procédure de faillite, affaires juridiques	0,7	0,4
<b>Total créances échues non dépréciées</b>	<b>52,7</b>	<b>59,8</b>

**3.4.3 Autres créances**

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Autres créances à long terme</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Charges constatées d'avance	23,4	28,7
Créances d'impôt courant	40,4	39,2
TVA et autres taxes	27,4	25,7
Autres créances et actifs courants	56,8	58,4
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>147,9</b>	<b>151,9</b>

**3.4.4 Fournisseurs et comptes rattachés**

Les fournisseurs et autres dettes sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les dettes dont l'échéance est supérieure à un an, dont 9,9 millions d'euros au titre de produits différés, sont ramenées à leur valeur nette actuelle.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fournisseurs et comptes rattachés	388,5	379,4
Effets à payer	0,0	0,0
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>388,5</b>	<b>379,4</b>

**3.4.5 Autres dettes**

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes liées au personnel	128,6	119,5
Impôt courant	36,5	43,5
TVA et autres taxes	26,9	21,4
Remises clients	35,2	36,1
Dettes diverses	60,7	69,5
<b>Autres dettes courantes</b>	<b>287,8</b>	<b>289,9</b>

### 3.5 Free cash-flow

Cet indicateur correspond à la liquidité générée par les activités opérationnelles après déduction des investissements réalisés hors acquisitions de filiales et autres variations de périmètre.

Le calcul du *free cash-flow* est défini à partir des éléments présentés dans le tableau de flux de trésorerie consolidés et est constitué des éléments suivants :

> flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement ;

- > variation du besoin en fonds de roulement ;
- > intérêts (nets) payés ;
- > impôts (nets) payés ;
- > divers éléments opérationnels payés ;
- > acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- > produit de la cession d'immobilisations corporelles ;
- > remboursement des dettes de loyer.

#### Free cash-flow

(en millions d'euros)	2024	2023
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement (A)	304,3	259,5
Remboursement des dettes de loyer (B)	(42,7)	(39,8)
<b>Total (A+B)</b>	<b>261,6</b>	<b>219,7</b>
Variation du besoin en fonds de roulement <sup>(1)</sup>	63,8	117,9
Intérêts net payés	(37,7)	(46,2)
Impôts nets payés	(39,0)	(45,0)
Divers éléments opérationnels payés	(4,2)	(7,8)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(96,0)	(92,9)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles <sup>(2)</sup>	21,3	1,2
<b>Free cash-flow</b>	<b>169,8</b>	<b>147,1</b>

<sup>(1)</sup> dont variation des créances cédées dans le cadre du programme de cession de créances : 17,4 millions d'euros en 2024. En 2023, ce montant s'élevait à (4,9) millions d'euros.

<sup>(2)</sup> La cession des actifs de la filiale de distribution californienne Diamond W a généré un produit de cession de 20,4 millions d'euros. Le Groupe considère qu'il s'agit d'une cession d'activité et ne l'inclut pas dans son calcul d'indicateur de performance "Free Cash Flow" qui s'établit donc à 149,4 millions d'euros.

## Note 4 > Avantages du personnel

### 4.1 Engagements de retraite et assimilés

Il existe dans le Groupe différents systèmes de provisions pour retraite qui dépendent des conditions juridiques, économiques et fiscales de chaque pays. Selon les lois de chaque pays et usages des filiales, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires, les versements effectués à des régimes de retraite ou de prévoyance.

#### Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse des cotisations définies et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant le présent exercice et les exercices antérieurs.

Ces cotisations, versées en contrepartie des services rendus par les salariés, sont constatées en charges lorsqu'elles sont encourues.

#### Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent aux salariés des prestations futures constituant un engagement futur pour le Groupe. Le risque actuariel et les risques de placement incombent alors à l'entreprise. Le calcul de l'engagement est déterminé suivant un calcul actuariel utilisant la méthode des unités de crédit projetées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice.

Ce calcul actuariel suppose le recours à des hypothèses actuarielles sur les variables démographiques (mortalité, rotation du personnel) et financières (augmentations futures des salaires et des coûts médicaux, taux d'actualisation).

Lorsque les régimes à prestations définies sont partiellement ou intégralement financés par des cotisations versées à un fonds distinct ou à une compagnie d'assurances, les actifs de ces entités sont évalués à leur juste valeur.

L'obligation est alors enregistrée au bilan, déduction faite de la valeur des actifs du régime qui couvrent cette obligation.

L'évaluation de ces engagements est effectuée à la fin de chaque semestre par des actuaires indépendants conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

#### Description des régimes

Au 31 décembre 2024, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi les plus importants du Groupe se trouvent aux États-Unis, en Allemagne, en Suède, en Belgique, au Canada, en France, au Royaume-Uni, et en Russie. Ces huit pays représentent près de 96,0% des obligations de prestation totales au titre des régimes à prestations définies.

Aux États-Unis, Canada et au Royaume-Uni, les régimes de retraite du Groupe sont fermés aux nouveaux entrants et à l'accumulation des droits depuis plusieurs années. Ces régimes sont préfinancés selon les normes légales locales. En outre, le Groupe opère des régimes de remboursement de frais médicaux et d'assurance-vie pour certains salariés aux États-Unis. Ces plans ne sont pas couverts par des actifs de financement et sont aujourd'hui fermés.

En Suède, le régime de retraite à prestations définies est obligatoire pour les salariés nés avant 1979, selon la convention collective applicable. Les salariés nés après cette date participent au régime obligatoire à cotisations définies.

En Allemagne, le Groupe offre une pension de retraite, des régimes de médailles du travail et de pré-retraite.

Par ailleurs, le Groupe offre des indemnités de fin de carrière prévues par la législation ou les accords collectifs applicables dans certains pays comme en Russie, en France et en Italie.

La durée moyenne pondérée de l'obligation est de 11,5 ans.

#### Événements marquants de la période

- > France : un plan social a été annoncé chez Tarkett SA visant 12 salariés. Cet événement a généré une réduction de l'engagement reconnue dans la charge 2024 de 0,17 millions d'euros.
- > États-Unis : un transfert a été effectué auprès d'un assureur pour certains bénéficiaires des régimes de pension. Un paiement de 25,15 millions d'euros qui a été compensé par un transfert d'actif à hauteur de 25,15 millions d'euros a été effectué auprès de l'assureur. Une perte de 0,35 million d'euros est reconnue en charge pour l'écart entre l'engagement IAS19 et les conditions de l'assureur.
- > Mexique : reconnaissance d'un coût des services passés positif de 0,01 million d'euros à la suite d'un plan social visant 49 salariés et de la correction des salaires de référence du calcul des primes d'ancienneté et droits accordés par la convention collective.

**Hypothèses**

La comptabilisation des valeurs actuarielles repose sur les taux d'intérêt à long terme, les prévisions d'augmentations futures des salaires et les taux d'inflation. Les principales hypothèses sont présentées ci-dessous :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Retraites	Autres engagements sociaux	Retraites	Autres engagements sociaux
Taux d'actualisation pondéré	4,50%		4,26%	
Incluant:				
Etats-Unis	5,58%	5,20%	4,90%	5,00%
Allemagne <sup>(1)</sup>	3,40%		3,20%	
France	3,39%		3,28%	
Suède	3,60%		3,50%	
Royaume-Uni	5,50%		4,50%	
Canada	4,80%		4,60%	
Belgique <sup>(1)</sup>	3,40%		3,21%	
Russie	14,63%		12,56%	
Taux d'augmentation des salaires	3,31%		3,08%	
Inflation	2,21%		2,24%	

<sup>(1)</sup> Le taux présenté correspond à celui appliqué à plus de 98% de l'engagement en 2024 et 2023

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

- > États-Unis : iBoxx \$ Corporate AA 15+ ;
- > Zone euro : iBoxx € Corporate AA 10+ ;
- > Suède : obligations de sociétés suédoises ;
- > Royaume-Uni : iBoxx £ Corporate AA 15+ ;
- > Canada : obligations canadiennes AA "Mercer Yield Curve Canada" ;
- > Russie : obligations russes d'Etat.

Montants portés au bilan	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Retraites	Autres engagements sociaux	Total	Retraites	Autres engagements sociaux	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Obligations de prestations	130,6	1,0	131,6	160,8	1,0	161,8
Valeur actuelle des placements	(48,6)	-	(48,6)	(75,0)	-	(75,0)
<b>Engagement net comptabilisé au bilan</b>	<b>82,0</b>	<b>1,0</b>	<b>83,0</b>	<b>85,8</b>	<b>1,0</b>	<b>86,8</b>



Engagements de retraite <i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Obligations de prestations	Valeur actuelle des placements	Passif net porté au bilan	Obligations de prestations	Valeur actuelle des placements	Passif net porté au bilan
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>160,8</b>	<b>(75,0)</b>	<b>85,8</b>	<b>166,2</b>	<b>(81,7)</b>	<b>84,5</b>
Droits accumulés durant l'année	1,9	-	1,9	1,7	-	1,7
Droits accumulés dans le passé	(0,2)	-	(0,2)	0,2	-	0,2
(Gains)/Pertes sur les nouveaux régimes de retraite	0,4	-	0,4	0,0	-	0,0
Coût financier (effet de l'actualisation)	6,4	(3,2)	3,2	7,4	(3,9)	3,5
Mise à jour des autres engagements de retraite	0,1	-	0,1	-	-	-
Coûts administratifs et taxes (dépenses payées)	(0,2)	1,2	0,9	(0,2)	1,7	1,5
<b>Charge/(produit) de l'exercice</b>	<b>8,3</b>	<b>(2,0)</b>	<b>6,3</b>	<b>9,1</b>	<b>(2,2)</b>	<b>6,9</b>
<b>Prestations payées par la société</b>	<b>(4,9)</b>	<b>-</b>	<b>(4,9)</b>	<b>(5,0)</b>	<b>-</b>	<b>(5,0)</b>
<b>Prestations versées par les assureurs sur la base du plan</b>	<b>(6,6)</b>	<b>6,6</b>	<b>-</b>	<b>(6,1)</b>	<b>6,1</b>	<b>-</b>
<b>Contributions des participants au régime des retraites</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,2)</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,1)</b>	<b>-</b>
<b>Cotisations employeurs</b>	<b>-</b>	<b>(2,5)</b>	<b>(2,5)</b>	<b>-</b>	<b>(2,9)</b>	<b>(2,9)</b>
Changements dans les hypothèses démographiques	0,1	-	0,1	(0,3)	-	(0,3)
Changements dans les hypothèses financières	(4,0)	-	(4,0)	3,2	-	3,2
Changements d'expérience	0,7	-	0,8	0,4	-	0,4
Revenus financiers des placements effectués (excluant les produits d'intérêt)	-	0,1	0,1	-	0,4	0,4
<b>Coût/(produit) total des pensions reconnu dans le résultat global</b>	<b>(3,2)</b>	<b>0,1</b>	<b>(3,1)</b>	<b>3,2</b>	<b>0,4</b>	<b>3,6</b>
Transfert <sup>(1)</sup>	-	1,6	1,6	-	0,3	0,3
Transferts des obligations à des assureurs	(25,2)	25,2	-	(3,8)	3,8	-
<b>Variations de périmètre</b>	<b>-</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variations des taux de change</b>	<b>1,2</b>	<b>(2,4)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(3,1)</b>	<b>1,4</b>	<b>(1,7)</b>
<b>Au 31 décembre</b>	<b>130,6</b>	<b>(48,6)</b>	<b>82,0</b>	<b>160,8</b>	<b>(75,0)</b>	<b>85,8</b>

<sup>(1)</sup> Montant correspondant au surplus de financement enregistré par Tarkett Ltd, qui a été classé en autres actifs financiers.

Autres engagements sociaux <i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Obligations de prestations	Valeur actuelle des placements	Passif net porté au bilan	Obligations de prestations	Valeur actuelle des placements	Passif net porté au bilan
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1,0</b>	-	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>	-	<b>1,2</b>
Droits accumulés durant l'année	-	-	-	-	-	-
Droits accumulés dans le passé	-	-	-	-	-	-
(Gains)/Perte sur les nouveaux régimes de retraite	-	-	-	-	-	-
Coût financier (effet de l'actualisation)	0,0	-	0,0	0,1	-	0,1
Mise à jour des autres engagements de retraite	-	-	-	-	-	-
Coûts administratifs et taxes (dépenses payées)	-	-	-	-	-	-
<b>Charge/(produit) de l'exercice</b>	<b>0,0</b>	-	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	-	<b>0,1</b>
<b>Prestations versées aux bénéficiaires</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Prestations payées par la société</b>	<b>(0,1)</b>	-	<b>(0,1)</b>	<b>(0,1)</b>	-	<b>(0,1)</b>
<b>Contributions des participants au régime des retraites</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Cotisations employeurs</b>	-	-	-	-	-	-
Changements d'hypothèses démographiques	-	-	-	0,0	-	0,0
Changements dans les hypothèses financières	(0,0)	-	(0,0)	0,0	-	0,0
Changements d'expérience	(0,1)	-	(0,1)	(0,0)	-	(0,0)
Revenus financiers des placements effectués (excluant les produits d'intérêt)	-	-	-	-	-	-
<b>Coût/(produit) total des pensions reconnu dans le résultat global</b>	<b>(0,1)</b>	-	<b>(0,1)</b>	<b>(0,0)</b>	-	<b>(0,0)</b>
<b>Variations de périmètre</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Variations des taux de change</b>	<b>0,1</b>	-	<b>0,1</b>	<b>(0,0)</b>	-	<b>(0,0)</b>
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1,0</b>	-	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	-	<b>1,0</b>

**Allocation des actifs du régime par nature de placement**

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actions	15,2%	15,7%
Obligations	56,5%	65,6%
Contrats d'assurance	24,8%	17,2%
Trésorerie et équivalent de trésorerie (liquidité)	0,0%	0,1%
Immobilier	1,2%	0,7%
Autre	2,3%	0,6%

**Sensibilité sur le taux d'actualisation**

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Augmentation de 50 points de base</b>	-	-
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	(6,8)	(8,5)
<b>Diminution de 50 points de base</b>	-	-
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	7,5	9,4

**Sensibilité sur le taux d'inflation**

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Augmentation de 50 points de base</b>	-	-
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	4,9	6,7
<b>Diminution de 50 points de base</b>	-	-
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	(4,5)	(5,7)

**Prestations à verser lors des 5 prochaines années**

Les prestations qui devront être versées dans les cinq prochaines années au titre des plans de retraites et assimilés sont estimées comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
2024	-	11,5
2025	8,8	10,5
2026	8,9	11,0
2027	8,5	10,9
2028	8,7	11,0
2029	10,2	-
<b>TOTAL</b>	<b>45,2</b>	<b>54,9</b>

## 4.2 Charges de personnel et rémunération des dirigeants

### Charges de personnel et effectifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Rémunérations et salaires	(815,7)	(808,8)
Charges de retraites	(2,1)	(1,9)
<b>Coût de personnel total</b>	<b>(817,8)</b>	<b>(810,8)</b>
Nombre moyen d'employés	11 635	11 838

### Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Comité de Direction et les membres du Conseil de surveillance.

Les principaux dirigeants ont reçu les rémunérations suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avantages du personnel à court terme	11,8	8,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,3	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	1,2	0,0
Paiements fondés sur des actions	0,5	2,5
<b>Total</b>	<b>13,8</b>	<b>10,7</b>

Les montants des rémunérations allouées comprennent leurs salaires, jetons de présence et des avantages en nature.

### 4.3 Paiement en actions et autres avantages long terme assimilés

Le Groupe met régulièrement en place des plans d'attribution d'actions gratuites et autres avantages long terme assimilés.

#### > Attribution en numéraire (IAS 19)

Un nouveau plan avec des critères groupe a été mis en place en 2024 dont l'attribution est en numéraire. L'attribution des plans groupe 2022, 2023 et 2024 est régie par une condition de présence et trois conditions de performance (création de valeur et deux critères RSE).

Trois nouveaux plans avec des critères liés aux divisions opérationnelles ont été mis en place en 2024 dont l'attribution est en numéraire et régie par une condition de présence et une condition de performance (création de valeur).

Selon IAS 19, le Groupe étale la charge des plans au fur et à mesure de la période d'attribution en contrepartie d'un passif de sorte que le montant comptabilisé in fine corresponde au montant à verser aux bénéficiaires.

Les membres du Directoire ne bénéficient pas de ces plans.

Plans Groupe	LTIP 2022	LTIP 2023	LTIP 2024
Date d'attribution	4 novembre 2022	20 octobre 2023	2 septembre 2024
Fin de la période d'attribution	31 juillet 2025	30 juin 2026	30 juin 2027
Enveloppe de trésorerie à l'attribution du plan hors charges sociales et actualisation (en millions d'euros)	3,4	3,9	6,6
Modalité de règlement	Trésorerie	Trésorerie	Trésorerie
Charges 2024 (en millions d'euros)	(2,5)	(3,3)	(0,9)
Charges 2023 (en millions d'euros)	(1,9)	(0,3)	-
Charges 2022 (en millions d'euros)	(0,2)	-	-

Plans Divisions	Plan 2024-1	Plan 2024-2	Plan 2024-3
Date d'attribution	1 août 2024	30 avril 2024	2 janvier 2024
Fin de la période d'attribution	31 décembre 2027	31 décembre 2027	31 décembre 2025
Enveloppe de trésorerie à l'attribution du plan hors charges sociales et actualisation (en millions d'euros)	9,0	24,3	2,3
Modalité de règlement	Trésorerie	Trésorerie	Trésorerie
Charges 2024 (en millions d'euros)	(1,2)	(4,7)	(1,1)

## Note 5 > Immobilisations incorporelles et corporelles

### 5.1 Écart d'acquisition (goodwill)

Pour l'évaluation du goodwill, Tarkett applique la norme IFRS 3 révisée (voir note 2.2), excepté pour les acquisitions comptabilisées avant le 31 décembre 2009, pour lesquelles la norme IFRS 3 2004 s'appliquait.

Le goodwill négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir méthode comptable décrite en note 5.3) ou en cas d'événement pouvant laisser penser qu'une perte de valeur a pu survenir.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

S'agissant des entreprises associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée.

#### Evolution du goodwill

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeur nette comptable en début de période	664,3	679,2
Goodwill sur acquisitions de la période	30,4	1,2
Ajustement à la comptabilisation initiale du goodwill	-	-
Impact des effets de change	29,2	(15,7)
Pertes de valeur	(95,5)	(0,7)
Autres	1,3	0,3
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>629,7</b>	<b>664,3</b>

La variation de la période s'explique principalement par les acquisitions de Classic Turf, Benchmark contracting et Precision construction & contracting qui ont respectivement conduit à la reconnaissance de goodwill pour 23,5 millions d'euros, de 3,8 millions d'euros et 3,1 millions d'euros (cf. note 2.4) et à l'impact des effets de change sur les goodwill en dollar américain. Les pertes de valeur de 95,5 millions d'euros concernent le goodwill de la CGU CEI (cf. note 5.3).

### 5.1.1 Répartition du goodwill entre les différentes UGT

En 2024, les UGT sont identiques à 2023. Seule l'Ukraine a été reclassée de l'UGT CEI dans les UGT EMEA.

Toutes les UGT ont été testées de façon indépendante avant leur fusion ou regroupement, le cas échéant.

La répartition du goodwill entre les différentes UGT est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Résilient & divers	73,8	73,2	73,3	72,7
Moquette	33,5	33,5	33,5	33,5
Bois	-	-	-	-
<b>EMEA</b>	<b>107,3</b>	<b>106,7</b>	<b>106,8</b>	<b>106,2</b>
Commercial et hôtellerie	406,3	389,3	382,2	365,1
Résidentiel	-	-	-	-
<b>Amérique du Nord</b>	<b>406,3</b>	<b>389,3</b>	<b>382,2</b>	<b>365,1</b>
CEI	96,5	(0,0)	96,5	95,5
APAC	0,0	0,0	(0,0)	(0,0)
Amérique latine	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>CEI, APAC et Amérique latine</b>	<b>96,5</b>	<b>(0,0)</b>	<b>96,5</b>	<b>95,5</b>
Pistes d'athlétisme	43,0	36,6	41,0	34,6
Gazon synthétique & autres	98,1	97,2	63,7	62,9
<b>Surfaces sportives</b>	<b>141,1</b>	<b>133,8</b>	<b>104,7</b>	<b>97,5</b>
<b>Total goodwill</b>	<b>751,2</b>	<b>629,7</b>	<b>690,3</b>	<b>664,3</b>

## 5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

### 5.2.1 Immobilisations incorporelles

#### Recherche et développement

Selon IAS 38, les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés, sauf lorsque les conditions requises sont remplies pour l'inscription à l'actif des frais de développement.

#### Brevets

Les brevets sont présentés nets des amortissements et éventuelles pertes de valeurs.

Les coûts capitalisés correspondent principalement aux frais de conseil juridique. Les brevets sont amortis dès leur date de dépôt de façon linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilisation estimée et les dates d'échéance de ces brevets.

#### Licences informatiques

Les licences informatiques sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

#### Décision de l'IFRS IC relative aux coûts de configuration et d'adaptation des logiciels utilisés en mode SaaS (Software as a Service)

Un contrat de logiciel en SaaS donne le droit au preneur d'accéder, via une connexion Internet et pour une durée spécifiée, à des fonctionnalités logicielles hébergées par le fournisseur du logiciel SaaS.

Ce type de contrat n'offre généralement, sur la durée du contrat, qu'un droit d'accès à un logiciel et ne confère pas au preneur le contrôle du logiciel ou le droit de diriger l'utilisation du logiciel. Par conséquent, il ne répond pas à la définition d'un actif incorporel mais à une prestation de service.

Des coûts de configuration et de personnalisation peuvent être engagés lors de la phase d'implémentation, en amont de la mise en service du logiciel, la décision de l'IFRS IC a précisé la qualification comptable de ces coûts.

#### Amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles sont enregistrés dès leur date de disponibilité de façon linéaire :

- > Brevets et marques : sur la durée la plus courte entre la durée de vie du brevet ou sa durée d'utilisation ;
- > Coûts de développement : 3 - 6<sup>2/3</sup> ans ;
- > Logiciels informatiques : 3 - 5 ans.

### 5.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

#### Coût d'acquisition

Le coût des immobilisations inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les autres coûts directement attribuables pour disposer du bien dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même, comprend les coûts des matières premières et de la main d'œuvre directe, le cas échéant l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement, à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes, ils sont comptabilisés séparément.

#### Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont capitalisées et enregistrées comme un actif distinct s'il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés à cet élément qui iront au Groupe, alors que les dépenses de maintenance et de réparation sont généralement enregistrées en charges au cours de la période où elles sont encourues.

#### Amortissements

En fonction de l'usage économique de l'immobilisation, les méthodes d'amortissement linéaire se situent dans les fourchettes de durées d'utilisations suivantes :

- > Immeubles : 20-30 ans ;
- > Machines et équipements : 6<sup>2/3</sup> - 10 ans ;
- > Cylindres d'impression : 2 ans ;
- > Autres équipements et fournitures : 3-5 ans.

#### IFRS 16 - Contrats de location

Le Groupe qualifie un contrat comme un contrat de location au sens d'IFRS 16 dès lors qu'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié.

En valeur, les contrats de location du Groupe sont essentiellement constitués des locaux : bureaux, usines et entrepôts de stockage. En nombre, ils concernent principalement les voitures et les chariots élévateurs.

Parmi les hypothèses clés, le taux d'actualisation est déterminé pour chaque bien, en fonction du taux d'emprunt marginal à la date de commencement du contrat et correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait chaque entité du Groupe pour emprunter le montant nécessaire à l'acquisition d'un actif similaire, sur une durée et dans un environnement économique similaire à celui du bail, ainsi que des conditions de financement externes du Groupe.

La durée de location initiale du contrat correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement ou de résiliation dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.

Concernant la durée d'amortissement des agencements indissociables des biens loués, le Groupe a décidé de retenir la durée la plus faible entre :

- la durée d'utilité de l'agencement telle que définit par la norme « IAS 16 - Immobilisations corporelles » ; et
- la durée de location du bien loué associé, au regard de la limite juridique à l'utilisation de l'actif que le contrat de location impose.

Ces agencements associés à des biens immobiliers loués sont comptabilisés en dehors du champ d'application de la norme IFRS 16.



## > Typologie des contrats de location

### • Contrats de location « Biens et immeubles »

Le Groupe retraite tous les terrains et immeubles loués quelle que soit leur durée de location. Les terrains et immeubles loués pour une période inférieure à 12 mois sont donc également retraités sous la norme IFRS 16 en raison de leur caractère significatif. Cette méthode est appliquée de manière homogène à travers le Groupe pour ces deux catégories d'actifs.

Le principal bail commercial du Groupe est celui de son siège social qui a été renouvelé, au cours du deuxième semestre 2020, pour une durée de 9 ans et qui, au regard des conditions contractuelles, correspond à la durée la plus raisonnablement certaine.

### • Contrats de location « Matériels et équipements »

Il s'agit principalement des véhicules de société et des chariots élévateurs utilisés dans les usines et entrepôts de stockage du Groupe. Tous les véhicules de société dont la durée de location est supérieure à 12 mois sont comptabilisés selon la norme IFRS 16.

La répartition des valeurs nettes des immobilisations incorporelles et corporelles est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Frais de recherche et développement	2,6	2,7
Brevets	6,5	6,9
Marques	11,2	13,8
Licences informatiques	4,7	6,6
Autres immobilisations incorporelles	23,2	17,5
Acomptes sur immobilisations	3,5	3,3
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>51,8</b>	<b>50,7</b>
Biens et immeubles	218,0	248,3
<i>dont droits d'utilisation des biens et immeubles</i>	<i>87,0</i>	<i>106,7</i>
Matériels et équipements	239,6	241,2
<i>dont droits d'utilisation des matériels et équipements</i>	<i>23,9</i>	<i>26,0</i>
Acomptes sur immobilisations	80,6	68,3
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>538,3</b>	<b>557,8</b>

### • Contrats de location exclus de la norme IFRS16

#### - Contrats de location de courte durée

Ces contrats ont une durée inférieure ou égale à 12 mois. Au sein du Groupe, il s'agit principalement de contrats de location qui portent sur des véhicules de location courte durée.

#### - Contrats de location de faible valeur

Ces contrats concernent des locations pour lesquelles la valeur à neuf de l'actif est inférieure ou égale à 5 000 euros ou dollars. Au sein du Groupe, il s'agit principalement de contrats de location de petits matériels et fournitures de bureau.

Les contrats de location enregistrés en droit d'utilisation sont amortis sur la durée du bail déterminée selon la méthode décrite dans les paragraphes précédents.

Les mouvements sur valeurs brutes, amortissements et pertes de valeurs se détaillent comme suit :

Coût d'acquisition (en millions d'euros)	31 décembre 2023	Acquisitions	Cessions	Changement de périmètre	Transfert	Variation des taux de change	31 décembre 2024
Frais de recherche et développement	22,5	0,2	(0,0)	-	0,6	0,0	23,4
Brevets	145,7	-	(0,1)	-	-	8,8	154,4
Marques	58,4	-	-	-	-	1,7	60,1
Licences informatiques	192,9	0,7	(0,9)	0,0	2,2	4,3	199,3
Autres immobilisations incorporelles	86,6	0,2	(0,4)	8,3	(0,1)	5,0	99,6
Acomptes sur immobilisations	3,3	2,2	(0,0)	-	(1,9)	(0,1)	3,5
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>509,4</b>	<b>3,3</b>	<b>(1,4)</b>	<b>8,4</b>	<b>0,8</b>	<b>19,8</b>	<b>540,3</b>
Biens et immeubles	702,4	19,5	(25,7)	0,6	6,9	(1,0)	702,7
<i>dont droits d'utilisation des biens et immeubles</i>	<i>167,0</i>	<i>18,3</i>	<i>(23,1)</i>	<i>0,4</i>	<i>(2,0)</i>	<i>3,8</i>	<i>164,3</i>
Matériels et équipements	1 614,4	26,8	(39,7)	12,0	57,3	3,1	1 673,8
<i>dont droits d'utilisation des matériels et équipements</i>	<i>51,5</i>	<i>14,4</i>	<i>(12,5)</i>	<i>0,2</i>	<i>1,9</i>	<i>0,4</i>	<i>55,9</i>
Acomptes sur immobilisations	68,3	77,9	(0,4)	0,3	(64,9)	(0,6)	80,6
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 385,1</b>	<b>124,1</b>	<b>(65,8)</b>	<b>12,9</b>	<b>(0,7)</b>	<b>1,5</b>	<b>2 457,1</b>

Amortissements et pertes de valeurs cumulées (en millions d'euros)	31 décembre 2023	Dotations	Reprises	Changement de périmètre	Transfert	Variation des taux de change	31 décembre 2024
Frais de recherche et développement	(19,8)	(1,1)	0,0	-	0,3	(0,1)	(20,7)
Brevets	(138,8)	(0,8)	0,1	-	-	(8,4)	(147,9)
Marques	(44,7)	(2,9)	-	-	(0,3)	(1,0)	(48,8)
Licences informatiques	(186,4)	(4,8)	0,8	(0,0)	(0,0)	(4,3)	(194,7)
Autres immobilisations incorporelles	(69,1)	(3,7)	0,4	-	0,1	(4,0)	(76,4)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(458,8)</b>	<b>(13,3)</b>	<b>1,4</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,1</b>	<b>(17,8)</b>	<b>(488,5)</b>
Biens et immeubles	(454,1)	(45,9)	11,9	(0,4)	0,9	3,0	(484,7)
<i>dont droits d'utilisation des biens et immeubles</i>	<i>(60,2)</i>	<i>(24,9)</i>	<i>8,8</i>	<i>(0,3)</i>	<i>0,9</i>	<i>(1,6)</i>	<i>(77,3)</i>
Matériels et équipements	(1 373,2)	(93,2)	36,3	(1,3)	(1,4)	(1,4)	(1 434,2)
<i>dont droits d'utilisation des matériels et équipements</i>	<i>(25,6)</i>	<i>(12,2)</i>	<i>6,9</i>	<i>(0,1)</i>	<i>(0,7)</i>	<i>(0,2)</i>	<i>(32,0)</i>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(1 827,3)</b>	<b>(139,1)</b>	<b>48,3</b>	<b>(1,8)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>1,6</b>	<b>(1 918,8)</b>

## 5.3 Dépréciation des actifs

### 5.3.1 Actifs non financiers

#### Test annuel de dépréciation

Le *goodwill* et les autres actifs incorporels non amortissables font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que financiers et impôts différés, sont examinées afin d'apprécier s'il existe un indice de perte de valeur. Si c'est le cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs (hors intérêts sur emprunts et taxes) actualisés pour chaque unité génératrice de trésorerie.

#### Les unités génératrices de trésorerie

Pour la réalisation des tests de perte de valeur, les actifs sont testés au niveau d'unités génératrices de trésorerie ("UGT") qui sont le reflet de l'organisation sectorielle du Groupe et de son offre produits. L'écart d'acquisition a été alloué aux unités génératrices de trésorerie.

#### Méthodologie de dépréciation d'actifs

Le Groupe analyse les flux futurs de trésorerie, issus des dernières prévisions, sur une période de cinq ans, correspondant à la meilleure estimation d'un cycle complet d'activité. Celles-ci ont été établies en tenant compte des variations affectant à la fois les prix de vente, les volumes et les coûts des matières premières. Au-delà des cinq ans, le Groupe détermine une année normative calculée en prolongeant la cinquième année en prenant comme hypothèse une stabilité du chiffre d'affaires et du taux de marge, un besoin en fonds de roulement et des investissements de renouvellement normatifs déterminés sur la base de constats historiques. Cette année normative est ensuite projetée à l'infini selon la méthode de Gordon Shapiro.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe, intégrant une prime de risque de marché et une prime de risque spécifique du secteur et d'une prime de risque pays.

Le taux d'actualisation est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Les hypothèses retenues pour 2024 sont présentées ci-dessous :

	Taux d'actualisation après impôts	Taux de croissance à l'infini
EMEA	10,81%	3,0%
Amérique du Nord	10,51%	3,0%
CEI	22,32%	3,0%
APAC	10,89%	3,0%
Amérique latine	12,16%	3,0%
Surfaces sportives	10,51%	3,0%

#### Hypothèses opérationnelles

Pour chaque UGT, les hypothèses opérationnelles qui ont été jugées clé par le Groupe sont les suivantes :

- > évolution des marchés sur lesquels interviennent ces UGT, sur la base d'estimations internes, si possible supportées par des prévisions externes si celles-ci existent sur les segments/ produits concernés ;
- > évolution de l'activité du Groupe au sein de ses différents marchés ;
- > hypothèse générale de stabilité de la balance d'inflation (prix d'achat stables, ou si variation considérée, compensation totale par une évolution des prix de vente permettant d'équilibrer l'impact en valeur) ;
- > mise en place continue des plans de productivité pour les usines intervenant sur ces UGT afin d'en améliorer la rentabilité ;
- > ainsi que l'EBITDA, résultant de la combinaison des facteurs évoqués ci-dessus.

#### Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité à une variation des hypothèses clés a été réalisée sur trois hypothèses :

- > le taux d'actualisation (CMPC) ;
- > le taux de croissance à l'infini ;
- > l'EBITDA.

Les variations de 50 points de base du taux d'actualisation et du taux de croissance sont des variations raisonnablement possibles pour notre Groupe. Le Groupe intervient sur un grand nombre de pays, avec un équilibre entre trois zones principales (EMEA, Amérique du Nord et CEI / APAC / Amérique latine). Nous estimons que les évolutions économiques de ces zones peuvent s'atténuer entre elles, comme cela a d'ailleurs pu être démontré par le passé.

En 2024, la combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base et d'une baisse du taux de croissance de 50 points de base aboutirait à la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire de (39,0) millions d'euros sur l'UGT "Commercial" et de (3,5) millions d'euros sur l'UGT "Residentiel" du segment de reporting Amérique du Nord, à la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire de (4,4) millions d'euros sur l'UGT CEI et à la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire de (6,8) millions d'euros sur l'UGT "Bois" de la zone EMEA.

Par ailleurs, une diminution de l'EBITDA de 100 points de base conduirait à la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire de (45,5) millions d'euros sur l'UGT "Commercial" et de (11,3) millions d'euros sur l'UGT "Residentiel" du segment de reporting Amérique du Nord, à la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire de (6,4) millions d'euros sur l'UGT CEI et à la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire de (10,0) millions d'euros sur l'UGT "Bois" de la zone EMEA.

**Pertes de valeur**

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la dépréciation du *goodwill* puis aux autres actifs.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un *goodwill* ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

**Test de dépréciation**

En 2024, les pertes de valeur comptabilisées se répartissent comme suit. Pour rappel, en 2023, aucune perte de valeur n'a été enregistrée.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Amérique du Nord	(4,0)	-
CEI	(95,5)	-
EMEA	(11,5)	-
<b>Total</b>	<b>(111,0)</b>	-

La dépréciation de (4,0) millions d'euros sur la zone Amérique du Nord concerne l'UGT "Résidentiel".

Les actifs de l'UGT CEI sont dépréciés à hauteur de (95,5) millions d'euros, ce qui représente l'intégralité du goodwill de cette UGT. Cette dépréciation est constatée compte tenu de la révision à la baisse des prévisions à moyen terme en Russie, liées à la dégradation des conditions de marché observée en 2024 dans un contexte de renforcement des sanctions internationales (cf. note 5.1).

La dépréciation de (11,5) millions d'euros sur la zone EMEA correspond à l'UGT "Bois" dont le marché a fortement ralenti en 2024 et les prévisions moyen terme ont été revues à la baisse.

**5.3.2 Actifs financiers non dérivés**

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur en contrepartie du résultat, est évalué à chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a une possibilité qu'il soit déprécié.

La perte de valeur d'un actif financier mesuré au coût amorti est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt initial de l'actif.

## 5.4 Engagements de location

Les engagements de location incluent les contrats non retraités par la norme IFRS 16, à savoir principalement :

- > les contrats considérés comme de faible valeur conformément aux dispositions prévues au paragraphe 5 de la norme IFRS 16 ;

- > les contrats de service ne répondant pas à la définition d'un contrat de location au sens d'IFRS 16.

Les paiements minimaux au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les loyers minimaux futurs dus en vertu de contrats de location exclus de la norme IFRS 16 non résiliables avant un an, sont précisés ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Moins d'un an	0,5	0,5
Entre 1 et 5 ans	0,3	0,4
A plus de 5 ans	-	-
<b>Total paiements minimaux futurs</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>

## 5.5 Impact des exceptions prévues par la norme IFRS 16

Le Groupe applique les exemptions prévues par la norme IFRS 16 - Contrats de location, en maintenant en charges opérationnelles les charges opérationnelles locatives dont la durée du contrat de location à la date de prise d'effet est inférieure ou égale à 12 mois (hors terrains et bâtiments loués) et les charges de location dont la valeur de l'actif sous-jacent est inférieure à 5 000 euros ou 5 000 dollars.

Ces charges de location s'élèvent au 31 décembre 2024 respectivement à (4,5) millions d'euros et (0,8) millions d'euros.

(en millions d'euros)	< ou égal à 5 K€ / K\$	< ou égal à 12 mois	Contrats de services	Autres	Total
Coût de revient des ventes	(0,7)	(3,9)	(1,7)	(1,0)	(7,3)
Frais commerciaux	(0,1)	(0,4)	(0,8)	0,0	(1,2)
Frais de recherche et de développement	-	0,0	(0,0)	(0,0)	(0,0)
Frais généraux et administratifs	(0,1)	(0,2)	(0,7)	(0,1)	(1,1)
Autres charges opérationnelles	-	-	-	-	-
<b>Impact sur le résultat d'exploitation</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(4,5)</b>	<b>(3,3)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(9,7)</b>

## Note 6 > Provisions

### 6.1 Provisions

Les provisions proviennent principalement des risques juridiques et fiscaux, des litiges et autres risques.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers, sans contrepartie attendue pouvant être estimée de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les sorties de trésorerie futures sont actualisées.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions sont reprises lorsque nécessaire.

Une provision pour garanties est comptabilisée au moment de la vente des biens correspondants. Elle repose sur les données historiques des garanties. Par ailleurs, en cas de risques spécifiques sur des biens identifiés, une provision complémentaire peut être comptabilisée.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a été mise en œuvre ou a fait l'objet d'une annonce publique. Les pertes d'exploitation futures ne sont pas provisionnées.

#### Evolution des provisions

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Dotation	Reprise	Variation de périmètre	Transfert	Impact de change	31 décembre 2024
Provisions pour garanties	2,9	3,4	(0,0)	0,0	0,0	0,1	6,5
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-	0,0	-
Provisions pour réclamations & litiges	2,3	0,7	(1,4)	-	0,0	(0,1)	1,6
Autres provisions	0,3	(0,9)	(0,0)	-	0,9	-	0,3
Provisions pour impôt complémentaire	0,2	0,3	(0,1)	-	0,1	0,0	0,4
Provisions financières <sup>(1)</sup>	23,2	1,5	(5,6)	-	0,1	1,3	20,5
<b>Total Long Terme</b>	<b>28,9</b>	<b>5,0</b>	<b>(7,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>1,1</b>	<b>1,4</b>	<b>29,2</b>
Provisions pour garanties	16,6	6,1	(9,0)	-	2,2	0,9	16,9
Provisions pour restructuration	1,7	9,8	(3,6)	-	-	0,1	7,9
Provisions pour réclamations & litiges	16,6	17,6	(12,6)	-	(2,6)	0,6	19,6
Autres provisions	1,4	9,3	(1,2)	-	-	0,3	9,8
<b>Total Court Terme</b>	<b>36,3</b>	<b>42,7</b>	<b>(26,4)</b>	<b>-</b>	<b>(0,4)</b>	<b>1,9</b>	<b>54,2</b>
<b>Total Provisions</b>	<b>65,2</b>	<b>47,7</b>	<b>(33,5)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,8</b>	<b>3,3</b>	<b>83,4</b>

<sup>(1)</sup> Le compte « Provisions financières » comprend principalement la provision comptabilisée par la société Domco Products Texas Inc pour couvrir les litiges relatifs à l'amiante.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Dotation	Reprise	Variation de périmètre	Transfert	Impact de change	31 décembre 2023
Provisions pour garanties	3,6	0,1	(0,7)	-	(0,1)	0,0	2,9
Provisions pour restructuration	0,4	-	(0,4)	-	(0,0)	(0,0)	0,0
Provisions pour réclamations & litiges	1,3	1,8	(0,7)	-	(0,0)	(0,0)	2,3
Autres provisions	0,6	0,0	(0,3)	-	-	-	0,3
Provisions pour impôt complémentaire	0,1	0,1	(0,0)	-	-	(0,0)	0,2
Provisions financières <sup>(1)</sup>	28,2	(1,5)	(2,7)	-	-	(0,9)	23,2
<b>Total Long Terme</b>	<b>34,2</b>	<b>0,5</b>	<b>(4,9)</b>	-	<b>(0,1)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>28,9</b>
Provisions pour garanties	12,8	4,7	(2,1)	-	1,7	(0,5)	16,6
Provisions pour restructuration	2,5	1,9	(2,6)	-	(0,1)	(0,1)	1,7
Provisions pour réclamations & litiges	14,7	15,8	(12,2)	-	(1,3)	(0,3)	16,6
Autres provisions	3,1	0,5	(2,2)	-	-	(0,0)	1,4
<b>Total Court Terme</b>	<b>33,1</b>	<b>22,9</b>	<b>(19,2)</b>	-	<b>0,4</b>	<b>(0,9)</b>	<b>36,3</b>
<b>Total Provisions</b>	<b>67,4</b>	<b>23,5</b>	<b>(24,1)</b>	-	<b>0,2</b>	<b>(1,7)</b>	<b>65,2</b>

<sup>(1)</sup> Le compte « Provisions financières » comprend principalement la provision comptabilisée par la société Domco Products Texas Inc pour couvrir les litiges relatifs à l'amiante.

## 6.2 Passifs éventuels

En 2024, aucun changement important n'est survenu dans les garanties accordées par Tarkett à des tierces parties.

### Procédure intentée par un groupement d'installateurs

Par décision n°17-D-20, Tarkett, ainsi que certains de ses concurrents ont été condamnés le 18 octobre 2017 par l'Autorité de la concurrence pour avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles sur le marché français des revêtements de sols résilients.

A la suite de cette décision, en novembre 2018, une action indemnitaire a été engagée devant le tribunal de commerce de Paris par un groupement d'installateurs contre Tarkett. Cette action vise à solliciter réparation d'un préjudice allégué du fait des pratiques sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Dans le cadre de cette procédure, Tarkett a été condamnée début 2022 en première instance mais a fait appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Paris. La procédure d'appel est toujours en cours au 31 décembre 2024.

### Procédures intentées par des établissements publics et privés de santé

Avant l'expiration du délai de prescription de cinq ans qui courait depuis cette décision jusqu'au 18 octobre 2022, des assignations et requêtes devant les juridictions civiles et administratives ont été déposées notamment par des établissements publics et privés de santé pour solliciter la réparation de leur éventuel dommage. Au 31 décembre 2024, ces procédures sont encore pour la plupart à un stade préliminaire, aucune décision au fond n'étant encore intervenue.

Le Groupe conteste le bien-fondé de ces demandes, étudie toutes les possibilités d'actions ou de recours possibles, et considère à ce jour qu'il n'est pas possible d'en évaluer les conséquences éventuelles.

### Litige amiante

Aux États-Unis, le Groupe fait l'objet de recours judiciaires par des tiers relatifs à des préjudices corporels liés à l'amiante. Les coûts anticipés des poursuites en cours ou à venir sont couverts par les assurances du Groupe, par des garanties de passif accordées par des tiers, et par des provisions que la Direction, sur la base des conseils et informations fournis par ses avocats, considère comme suffisantes.

### Litige pelouse gazon artificiel – Fibre duraspine

Dans le cadre de recours collectifs concernant des plaintes relatives à des défauts sur des terrains en gazon artificiel installés entre 2005 et 2012 dans les états de Californie, Floride, New-Jersey, New-York et Pennsylvanie, un accord a été trouvé le 02 juillet 2024 et validé par une cour fédérale du New Jersey. Fieldturf USA (filiale de Tarkett SA) s'est engagé à prendre en charge les frais juridiques des demandeurs à hauteur de 8.5 millions de dollars (provision enregistrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024). Par ailleurs, les demandes d'indemnisation ont été présentées par les plaignants dans le délai de 3 mois qui leur était imparti dans l'accord du mois de juillet 2024 et une provision a été reconnue à ce titre pour 1,0 millions de dollars.

## Note 7 > Financements et instruments financiers

### 7.1 Principes comptables

#### Actifs financiers non dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par résultat pour lesquels les coûts de transaction, lorsqu'ils sont engagés, sont comptabilisés en résultat.

Sous IFRS 9, tous les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts (SPPI) doivent être comptabilisés à la juste valeur par résultat. Cependant, IFRS 9 introduit une option exerçable de manière irrévocable à l'origine, investissement par investissement, permettant de comptabiliser les placements en instruments de capitaux propres en juste valeur par autres éléments du résultat global sans recyclage ultérieur en résultat, même en cas de cession. Seuls les dividendes restent comptabilisés en résultat.

Les actifs financiers dont les flux de trésorerie sont représentatifs du paiement de principal et d'intérêts (SPPI) sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour les actifs financiers non courants évalués au coût amorti, la dépréciation est appréciée de manière individuelle en tenant compte du profil de risque de la contrepartie et des garanties obtenues. Lors de la comptabilisation initiale de ces actifs financiers non courants, une dépréciation est systématiquement reconnue à hauteur des pertes de crédit attendues résultant d'événements pouvant survenir dans les douze prochains mois. En cas de dégradation significative de la qualité de crédit de la contrepartie, la dépréciation initiale est complétée pour couvrir la totalité des pertes attendues sur la maturité résiduelle de la créance.

Pour les créances commerciales, le Groupe effectue une revue de ses créances clients de manière individuelle en tenant compte de la probabilité de défaut des contreparties ainsi que du niveau de couverture de ces créances et utilise la méthode simplifiée prévue par IFRS 9 consistant à provisionner les pertes attendues sur la maturité résiduelle des créances.

#### Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes liées à l'exploitation. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur que celle-ci soit positive ou négative. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

Mais, lorsque les instruments dérivés remplissent les conditions d'application de la comptabilité de couverture, les instruments dérivés sont qualifiés, soit de couverture de juste valeur (FVH) lorsqu'ils couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé au bilan, soit de couverture de flux de trésorerie (CFH) lorsqu'ils couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables.

Les instruments dérivés participant d'une relation de couverture sont documentés sur la base de la valeur intrinsèque pour les options de change et de taux d'intérêt, et sur la base de la composante cours au comptant pour les contrats à terme.

Les variations de juste valeur relatives à la portion efficace des instruments dérivés de change et de taux qualifiés de couverture de juste valeur (FVH) sont enregistrées en résultat. La valeur des éléments couverts est ajustée des variations de juste valeur attribuables au risque couvert et la contrepartie est également enregistrée en résultat.

Les variations de juste valeur relatives à la portion efficace des instruments dérivés de change et de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (CFH) sont comptabilisées dans le résultat global des capitaux propres. Le résultat de ces couvertures est comptabilisé en compte de résultat de manière symétrique au risque couvert.

La valeur temps des options de change et de taux d'intérêt est assimilée à un coût de la couverture. Les variations de valeur temps constatées au cours de la vie de l'option sont comptabilisées en contrepartie des autres éléments du résultat global. La prime initiale de l'option est (i) soit recyclée en résultat au moment où la transaction couverte impacte le résultat lorsque l'élément couvert est lié à une transaction, (ii) soit amortie en résultat sur la durée de la couverture lorsque l'élément couvert est lié à une période de temps.

Les variations de valeur du report déport des contrats à terme documentés en couverture sont comptabilisées en résultat.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à terme, les OPCVM monétaires et les autres placements de trésorerie ayant une échéance inférieure à trois mois à l'origine et un risque négligeable de variation de valeur.



## 7.2 Résultat financier

Le résultat financier net comprend notamment les charges d'intérêt à payer sur les emprunts enregistrés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et les effets des couvertures associées.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents, les charges financières d'actualisation sur retraites et assimilés, les pertes et gains de change, les pertes de valeur sur actifs financiers et les dividendes hors-groupe qui sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
Intérêts sur les prêts et sur les équivalents de trésorerie	7,9	4,9
Autres produits financiers	1,8	2,3
<b>Total produits financiers</b>	<b>9,7</b>	<b>7,2</b>
Intérêts sur dettes financières	(29,2)	(34,7)
Charges financières liées aux contrats de location	(8,2)	(6,6)
Frais de commissions sur dettes et services financiers	(16,4)	(14,5)
Frais de souscription d'emprunts et de renégociation de la dette	(4,2)	(4,4)
Charges financières d'actualisation sur retraites et assimilés	(4,2)	(5,0)
Écarts de change	(6,6)	(5,7)
Pertes de valeur sur actifs financiers	(0,0)	-
Primes et points de terme sur instruments dérivés	(4,8)	(7,3)
Autres charges financières	1,7	1,8
<b>Total charges financières</b>	<b>(72,0)</b>	<b>(76,4)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(62,3)</b>	<b>(69,2)</b>

## 7.3 Endettement net - emprunts et dettes portant intérêts

### 7.3.1 Endettement net

L'endettement net est défini par l'addition des emprunts et dettes portant intérêts, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les emprunts correspondent à toute obligation de remboursement des fonds reçus ou levés qui sont passibles de remboursement et d'intérêts. Ils comprennent également les dettes d'actualisation sur les contrats de location IFRS 16.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	A long terme	A court terme	A long terme	A court terme
Emprunts bancaires	12,2	13,5	24,8	16,7
Prêt actionnaire	582,9	-	520,4	-
Placements privés	37,5	10,0	47,5	18,0
Autres emprunts	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	5,6	-	5,3
<b>Emprunts et dettes portants intérêts</b>	<b>632,6</b>	<b>29,0</b>	<b>592,6</b>	<b>40,0</b>
<b>Total emprunts et dettes portant intérêts</b>	<b>661,7</b>		<b>632,6</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(352,4)		(224,3)	
<b>Endettement net avant application d'IFRS 16</b>	<b>309,3</b>		<b>408,3</b>	
Contrats de location	95,9	29,5	111,8	31,6
<b>Endettement net</b>	<b>434,7</b>		<b>551,7</b>	

Afin de financer le programme d'acquisitions du Groupe, Tarkett a souscrit un prêt d'actionnaire supplémentaire d'un montant maximum de 100 millions d'euros, avec une date de maturité et des conditions d'intérêts identiques à celles du prêt d'actionnaire déjà existant.

Au 31 décembre 2024, Tarkett utilise ses lignes de cession de créances sans recours à hauteur d'un montant net financé de 178,1 millions d'euros ou équivalents.

Le montant en trésorerie et équivalents de trésorerie est de 352,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, les emprunts et dettes portant intérêt comprennent principalement :

- > les deux prêts d'actionnaire de Tarkett Participation conclus en juillet 2021 et novembre 2024, utilisés au 31 décembre 2024 à hauteur de 419 millions d'euros et 69,5 millions de dollars US pour le premier, et 97 millions d'euros pour le second ;

- > l'emprunt obligataire de Tarkett d'un montant de 31,5 millions d'euros et arrivant à échéance en juin 2031 ;
- > quatre prêts amortissables totalisant 24,6 millions d'euros au 31 décembre 2024 et arrivant à échéance entre juin 2026 et mai 2027 ;
- > deux tranches de "Schuldschein" totalisant 16 millions d'euros conclues en juin 2019 et arrivant à échéance en juin 2025 pour 10 millions d'euros et en juin 2026 pour 6 millions d'euros.

La ligne de crédit renouvelable n'est pas utilisée au 31 décembre 2024.

## 7.3.2 Détails des prêts et emprunts

31 décembre 2024	Devise de tirage	Taux d'intérêt	Total	12 mois ou moins jusqu'au 31/12/2025	2 ans jusqu'au 31/12/2026	3 à 5 ans jusqu'au 31/12/2029	Plus de 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Emprunts bancaires</b>							
Autres emprunts bancaires	EUR	3,47%	25,6	13,4	10,1	2,1	-
Autres emprunts bancaires	RMB	5,22%	0,1	0,1	-	-	-
<b>Sous total Emprunts bancaires</b>			<b>25,7</b>	<b>13,5</b>	<b>10,1</b>	<b>2,1</b>	<b>-</b>
Placements privés Europe	EUR	4,89%	47,5	10,0	6,0	-	31,5
Prêt actionnaire	EUR	6,13%	516,0	-	-	516,0	-
Prêt actionnaire	USD	8,51%	66,9	-	-	66,9	-
Découverts bancaires			5,6	5,6	-	-	-
<b>Emprunts et dettes portant intérêts</b>			<b>661,7</b>	<b>29,1</b>	<b>16,1</b>	<b>585,0</b>	<b>31,5</b>
Contrats de location			125,4	33,8	27,4	47,0	17,3
<b>Endettement brut</b>			<b>787,1</b>	<b>62,9</b>	<b>43,5</b>	<b>632,0</b>	<b>48,8</b>

31 décembre 2023	Devise de tirage	Taux d'intérêt	Total	12 mois ou moins jusqu'au 31/12/2024	2 ans jusqu'au 31/12/2025	3 à 5 ans jusqu'au 31/12/2028	Plus de 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Emprunts bancaires</b>							
Autres emprunts bancaires	EUR	4,36%	41,0	16,1	12,7	12,1	-
Autres emprunts bancaires	RMB	5,22%	0,4	0,4	-	-	-
<b>Sous total Emprunts bancaires</b>			<b>41,4</b>	<b>16,6</b>	<b>12,7</b>	<b>12,1</b>	<b>-</b>
Placements privés Europe	EUR	3,90%	65,5	18,0	10,0	6,0	31,5
Prêt actionnaire	EUR	7,58%	455,2	-	-	455,2	-
Prêt actionnaire	USD	9,80%	65,2	-	-	65,2	-
Découverts bancaires			5,3	5,3	-	-	-
<b>Emprunts et dettes portant intérêts</b>			<b>632,6</b>	<b>39,9</b>	<b>22,7</b>	<b>538,5</b>	<b>31,5</b>
Contrats de location			143,4	31,6	29,9	57,4	24,5
<b>Endettement brut</b>			<b>776,0</b>	<b>71,5</b>	<b>52,6</b>	<b>595,9</b>	<b>56,0</b>

## 7.3.3 Engagements sur ratios financiers

Les tranches de "Schuldschein" et l'emprunt obligataire mentionnés précédemment contiennent des engagements contractuels (covenants) à respecter par les sociétés emprunteuses, parmi lesquels le ratio financier « Endettement net/EBITDA ajusté », qui ne doit pas excéder :

- > 3,0x au 31 décembre de chaque année pour les tranches de « Schuldschein », calculé avant l'application de la norme IFRS16, avec une tolérance supplémentaire de 0,5x en cas d'acquisition significative ;

- > 4,0x au 31 décembre de chaque année pour l'emprunt obligataire, calculé après l'application de la norme IFRS 16, avec une tolérance supplémentaire de 0,5x en cas d'acquisition significative.

Au 31 décembre 2024, le Groupe respecte l'ensemble de ses engagements bancaires contractuels, dont le ratio financier « Endettement net / EBIDTA ajusté » comme détaillé ci-dessous.

Endettement net / EBITDA ajusté avant application d'IFRS 16	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<i>(en millions d'euros)</i>		
Endettement net	309,3	408,3
EBITDA ajusté	286,2	248,0
<b>Ratio</b>	<b>1,1x</b>	<b>1,6x</b>

Le ratio de levier financier présenté ci-dessous est le ratio d'endettement net, incluant les contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16, sur l'EBITDA ajusté (incluant IFRS 16).

<b>Endettement net / EBITDA ajusté après application d'IFRS 16</b>	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
<i>(en millions d'euros)</i>		
Endettement net	434,7	551,7
EBITDA ajusté	329,3	287,8
<b>Ratio</b>	<b>1,3x</b>	<b>1,9x</b>

### 7.3.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
Trésorerie courante	72,0	55,7
Comptes rémunérés <sup>(1)</sup>	219,4	160,7
Certificats de dépôt, ou placements sans risque	60,9	7,9
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>352,4</b>	<b>224,3</b>

<sup>(1)</sup> dont trésorerie restreinte

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent des liquidités soumises à des restrictions pour un montant de 87,1 millions d'euros dont respectivement 80,6 millions d'euros en Russie, 6,0 millions d'euros en Ukraine, et 0,5 million d'euros en Argentine. Ces restrictions limitent la capacité du Groupe à accéder ou à utiliser ces liquidités ; elles sont néanmoins disponibles pour les besoins de l'activité locale.

En Russie, le rapatriement de trésorerie est particulièrement contraint par les sanctions internationales et les mesures locales de contrôle des capitaux. Le Groupe n'a pas obtenu l'autorisation de remonter des dividendes depuis le début de la guerre en Ukraine en 2021 et n'est pas en mesure de déterminer s'il recevra les approbations nécessaires.

### 7.3.5 Variation des passifs de financement

La réconciliation entre la variation des passifs de financement présentés au bilan et le tableau de flux de trésorerie se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>Cash-flows</b>	<b>Reclassement</b>	<b>Variation "non cash"</b>				<b>31 décembre 2024</b>
				<b>Autres <sup>(4)</sup></b>	<b>Acquisition <sup>(3)</sup></b>	<b>Variation de change</b>	<b>Variation de juste valeur</b>	
Dettes financières long terme	704,5	32,4	(48,8)	(8,5)	32,9	16,1	-	728,5
Dettes financières court terme	71,4	(62,0)	48,8	(2,0)	1,0	1,2	-	58,4
Actifs financiers long terme <sup>(1)</sup>	(13,2)	0,3	-	0,2	-	(0,4)	4,5	(8,6)
Actifs financiers court terme	(3,2)	-	-	-	-	(0,2)	-	(3,4)
Autres	-	0,9	-	-	-	-	-	-
<b>Total des variations des activités de financement <sup>(2)</sup></b>		<b>(28,3)</b>						
<b>Flux de trésorerie des activités de financement <sup>(2)</sup></b>		<b>(28,3)</b>						

<sup>(1)</sup> hors titres mis en équivalence

<sup>(2)</sup> hors dividendes, acquisition d'actions d'autocontrôle et acquisition de participation ne donnant pas le contrôle

<sup>(3)</sup> dont 32,9 millions d'euros au titre des nouveaux contrats de location sur l'exercice 2024

<sup>(4)</sup> dont 10,4 millions d'euros au titre de la cession d'actif partiel de Diamond W

## 7.4 Autres actifs et passifs financiers

### 7.4.1 Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Placements à long terme	-	-
Actifs financiers et créances clients à long terme <sup>(1) (2)</sup>	16,8	25,5
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>16,8</b>	<b>25,5</b>

<sup>(1)</sup> Les actifs financiers et créances clients à long terme incluent les titres mis en équivalence

<sup>(2)</sup> Les actifs financiers long terme incluent la partie long terme de la valeur de marché des couvertures de taux d'intérêt

Les mouvements sur valeurs brutes, amortissements et pertes de valeurs se détaillent comme suit :

Coût d'acquisition (en millions d'euros)	31 décembre 2023	Augmentation	Diminution	Transfert	Variation des taux de change	31 décembre 2024
Placement à long terme	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers et créances clients à long terme	25,5	1,2	(5,4)	(5,3)	0,9	16,8
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>25,5</b>	<b>1,2</b>	<b>(5,4)</b>	<b>(5,3)</b>	<b>0,9</b>	<b>16,8</b>

Amortissements et pertes de valeurs cumulés (en millions d'euros)	31 décembre 2023	Dotation	Cession	Reprise	Perte de valeur	Transfert	Variation des taux de change	31 décembre 2024
Dépôts de garantie à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers et créances à long terme	(0,0)	-	-	-	-	-	-	(0,0)
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>(0,0)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0,0)</b>

### 7.4.2 Autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Juste valeurs des dérivés non courants	-	-
Autres passifs financiers non courants	0,9	1,5
<b>Autres passifs financiers non courants</b>	<b>0,9</b>	<b>1,5</b>
Intérêts courus à court terme	-	-
Juste valeur des dérivés courants	1,7	1,4
Autres passifs financiers courants	4,1	1,9
<b>Autres passifs financiers courants</b>	<b>5,8</b>	<b>3,2</b>

## 7.5 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe se base autant que possible sur des données de marché observables.

Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation, décrite ci-dessous :

- > niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- > niveau 2 : prix déterminés en faisant appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- > niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et des options de taux et de devises est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier l'instrument dérivé à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties de ces instruments.

Les instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) conclus par le Groupe sont négociés sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers (Niveau 2).

Les contrats d'instruments dérivés sont négociés exclusivement avec des banques ou des établissements financiers de premier rang. Ils ont pour seul objet de fournir une sécurité sur les opérations du Groupe et leur financement.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

31 décembre 2024	Catégorie juste valeur	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur des instruments dérivés de couverture	Valeur nette comptable	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>							
Actifs financiers non courants	Niveau 2	3,8	-	9,9	3,1	16,8	16,8
Autres actifs financiers courants	Niveau 2	-	-	-	9,5	9,5	9,5
Créances clients	Niveau 2	225,1	-	-	-	225,1	225,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	-	-	352,4	-	352,4	352,4
Prêts et emprunts	Niveau 2	-	787,0	-	-	787,0	787,0
Autres dettes financières non courantes	Niveau 2	-	0,3	-	0,6	0,9	0,9
Autres dettes financières courantes	Niveau 2	-	4,0	-	1,7	5,7	5,7
Fournisseurs	Niveau 2	-	388,5	-	-	388,5	388,5

31 décembre 2023	Catégorie juste valeur	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur des instruments dérivés de couverture	Valeur nette comptable	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>							
Actifs financiers non courants	Niveau 2	2,3	-	13,4	9,9	25,5	25,5
Autres actifs financiers courants	Niveau 2	-	-	-	17,9	17,9	17,9
Créances clients	Niveau 2	262,9	-	-	-	262,9	262,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	-	-	224,3	-	224,3	224,3
Prêts et emprunts	Niveau 2	-	776,0	-	-	776,0	776,0
Autres dettes financières non courantes	Niveau 2	-	0,2	-	1,3	1,5	1,5
Autres dettes financières courantes	Niveau 2	-	1,8	-	1,4	3,2	3,2
Fournisseurs	Niveau 2	-	379,4	-	-	379,4	379,4

## 7.6 Risques financiers et instruments financiers

### 7.6.1 Gestion des risques financiers

Les objectifs et les règles du Groupe en termes de gestion des risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité) sont identiques à ceux appliqués pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2023.

Les instruments financiers dérivés comprennent notamment des options de taux d'intérêts, des couvertures à terme et des options de devises.

Conformément à sa politique en matière d'instruments financiers, le Groupe n'utilise, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transactions spéculatives.

### 7.6.2 Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de certaines expositions aux risques de change et de taux d'intérêts survenant du fait de ses achats et ventes en devises, de ses opérations de financement et d'investissement, ainsi que des instruments dérivés en couverture de certaines composantes du prix de ses matières premières.

Le portefeuille des instruments dérivés se décompose de la manière suivante :

31 décembre 2024	Qualification comptable	Maturité	Juste valeur	Contrepartie en autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>
<i>(en millions d'euros)</i>				
Swaps de change	FVH	< 06/2025	(0,6)	-
<b>Dérivés de change liés au financement</b>			<b>(0,6)</b>	-
Contrats de change à terme	CFH	< 04/2026	(0,0)	-
Options	CFH	< 05/2026	0,8	0,8
Swaps de matières premières	CFH	-	-	-
<b>Dérivés de change liés aux opérations</b>			<b>0,8</b>	<b>0,8</b>
Caps, collars	CFH	< 12/2027	10,1	10,1
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>			<b>10,1</b>	<b>10,1</b>
<b>Total</b>			<b>10,3</b>	<b>10,9</b>

<sup>(1)</sup> Le tableau ci-dessus présente le solde de la contrepartie en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2024.

31 décembre 2023	Qualification comptable	Maturité	Juste valeur	Contrepartie en autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>
<i>(en millions d'euros)</i>				
Swaps de change	FVH	< 06/2024	(0,1)	-
<b>Dérivés de change liés au financement</b>			<b>(0,1)</b>	-
Contrats de change à terme	CFH	< 08/2024	(0,1)	(0,1)
Options	CFH	< 05/2025	1,8	1,7
Swaps de matières premières	CFH	-	-	-
<b>Dérivés de change liés aux opérations</b>			<b>1,7</b>	<b>1,6</b>
Caps, collars	CFH	< 12/2027	23,6	23,2
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>			<b>23,6</b>	<b>23,2</b>
<b>Total</b>			<b>25,2</b>	<b>24,8</b>

<sup>(1)</sup> Le tableau ci-dessus présente le solde de la contrepartie en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023.

Les acronymes « FVH » : Fair value hedge et « CFH » : Cash flow hedge sont définis en note 7.1.

Les montants nominaux des instruments dérivés couvrant les principales expositions sont présentés ci-dessous, exprimés en millions d'euros :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024					31 décembre 2023				
	USD	CNY	GBP	AUD	NOK	USD	CNY	GBP	AUD	NOK
<b>Devise d'exposition</b>										
Dérivés de change liés au financement	125,0	20,7	10,3	2,2	-	126,3	20,0	8,5	4,2	-
Dérivés de change liés aux opérations	44,3	-	33,8	-	21,2	36,0	-	28,7	-	21,8
<b>Total</b>	<b>169,3</b>	<b>20,7</b>	<b>44,1</b>	<b>2,2</b>	<b>21,2</b>	<b>162,3</b>	<b>20,0</b>	<b>37,2</b>	<b>4,2</b>	<b>21,8</b>

### 7.6.3 Risque de marchés

De par son activité, le Groupe est exposé à des risques liés à la variation des taux de change, des taux d'intérêts et du prix des matières premières et aux risques de crédit et de liquidité. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire certaines expositions aux risques de marché, le principe étant que les variations de valeur de ces instruments financiers compensent tout ou partie des variations de valeur des éléments couverts. Les risques de liquidité et de crédit sont gérés au moyen de procédures spécifiques, approuvées par les organes de direction du Groupe.

La structure de taux de l'endettement financier net (hors dettes de location) avant et après application des instruments dérivés de taux est exposée ci-dessous :

#### a) Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée. La politique générale du Groupe est de s'endetter davantage à taux variable qu'à taux fixe, mais de protéger une part significative de la dette à taux variable sur une période de trois à cinq ans contre une hausse des taux d'une ampleur préjudiciable au moyen de produits dérivés de taux. Ceux-ci sont en général des contrats de couverture optionnels garantissant un taux plafond contre le paiement d'une prime (cap). Le coût de la prime est parfois compensé, en partie ou en totalité, par la mise en place d'un taux plancher (tunnel).

(en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	31 décembre 2024
Emprunts et dettes portant intérêts	56,3	605,4	661,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7,4)	(345,0)	(352,4)
<b>Endettement net avant couverture</b>	<b>48,9</b>	<b>260,4</b>	<b>309,3</b>
Effet des couvertures de la dette	481,8	(481,8)	-
<b>Endettement net après couverture</b>	<b>530,8</b>	<b>(221,4)</b>	<b>309,3</b>

(en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	31 décembre 2023
Emprunts et dettes portant intérêts	78,8	553,8	632,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(8,7)	(215,6)	(224,3)
<b>Endettement net avant couverture</b>	<b>70,1</b>	<b>338,2</b>	<b>408,3</b>
Effet des couvertures de la dette	553,8	(553,8)	-
<b>Endettement net après couverture</b>	<b>623,9</b>	<b>(215,6)</b>	<b>408,3</b>



### Analyse de sensibilité

La sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt a été calculée pour les éléments constitutifs de l'endettement net après application des instruments dérivés de taux, ainsi que des prêts portant intérêts accordés à des joint-ventures ou à des tiers. L'analyse est fondée sur la base de l'indice de marché en vigueur à la clôture et sur des hypothèses d'encours et de politique de gestion constants pendant un an.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Augmentation de 100 points de base</b>		
Augmentation /(Diminution) des charges financières	1,2	0,2
<b>Diminution de 100 points de base <sup>(1)</sup></b>		
Augmentation /(Diminution) des charges financières	(1,9)	(0,5)

<sup>(1)</sup> avec un plancher à 0 %.

### b) Risque de change

#### Risque transactionnel

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre.

#### Risque de change transactionnel lié aux opérations

Le Groupe réduit son exposition de base en développant ses capacités de production dans les zones monétaires où il distribue ses produits. Le choix de la devise de facturation de certaines transactions intragroupe permet aussi de créer des compensations opérationnelles de revenus et de coûts dans la même devise. Par ailleurs, dans les pays à devise instable, le Groupe pratique, lorsque c'est possible, des indexations de prix afin de compenser les fluctuations des devises locales. De ce fait, l'exposition résiduelle est modérée. Les devises exposées sont principalement la livre sterling, la couronne norvégienne, le dollar américain, le zloty polonais, le dollar australien, le dollar canadien, le rouble russe et l'euro en tant que devise étrangère pour certaines filiales.

Le Groupe s'efforce de réduire l'effet sur son résultat des variations de change à court terme par une politique de gestion centralisée du risque comportant l'usage sélectif d'instruments dérivés de change. Néanmoins, sur le long terme, des variations significatives et durables des parités de change pourraient affecter la position concurrentielle du Groupe sur les marchés étrangers ainsi que ses revenus.

La politique du Groupe est de couvrir certaines expositions résiduelles significatives décidées périodiquement par sa Direction Financière sur la base d'un état de suivi des « Value at Risk ». Cette exposition se répartit en une exposition enregistrée au bilan, à savoir les postes clients, fournisseurs, prêts et emprunts libellés en devise étrangère, et une exposition future consistant en des prévisions de ventes et d'achats en devises à un horizon de six à dix-huit mois.

#### Risque de change transactionnel lié au financement

Le Groupe peut être exposé à un risque de change transactionnel sur certains prêts et emprunts intragroupe résultant du financement des filiales étrangères. Ce risque est géré soit par des emprunts externes dans la même devise, soit par des swaps de devises adossés à l'élément monétaire couvert.

## 7.6.4 Risque de liquidité

### a) Flux de trésorerie futurs sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente une estimation des flux futurs de trésorerie sur les instruments financiers figurant au passif du bilan.

L'estimation des flux futurs d'intérêts repose sur le tableau d'amortissement de la dette financière et sur un maintien des taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture du bilan, sauf meilleure estimation.

Dettes financières (en millions d'euros)	31 décembre 2024		Moins de 12 mois		1 à 2 ans		3 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Valeur nette comptable	Flux futurs totaux	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
<b>Endettement brut</b>										
Emprunts bancaires	25,7	34,1	13,5	3,3	10,1	3,0	2,1	2,0	-	-
Placements privés	47,5	61,4	10,0	2,3	6,0	2,2	-	6,4	31,5	3,1
Autres emprunts	582,9	697,0	-	30,3	-	34,2	582,9	49,6	-	-
Découverts bancaires	5,6	5,6	5,6	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de location	125,4	125,4	33,4	7,3	26,4	5,3	34,2	6,7	9,9	2,2
<b>Total</b>	<b>787,1</b>	<b>923,4</b>	<b>62,5</b>	<b>43,1</b>	<b>42,5</b>	<b>44,7</b>	<b>619,2</b>	<b>64,8</b>	<b>41,4</b>	<b>5,3</b>
<b>Autres dettes financières</b>										
Dettes fournisseurs	388,5	388,5	388,5	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières non courantes	0,9	0,9	-	-	0,7	-	0,2	-	-	-
Autres dettes financières courantes	5,7	5,7	5,7	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>395,1</b>	<b>395,1</b>	<b>394,2</b>	<b>-</b>	<b>0,7</b>	<b>-</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>1 182,2</b>	<b>1 318,5</b>	<b>456,7</b>	<b>43,1</b>	<b>43,2</b>	<b>44,7</b>	<b>619,4</b>	<b>64,8</b>	<b>41,4</b>	<b>5,3</b>

Dettes financières (en millions d'euros)	31 décembre 2023		Moins de 12 mois		1 à 2 ans		3 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Valeur nette comptable	Flux futurs totaux	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
<b>Endettement brut</b>										
Emprunts bancaires	41,4	55,7	16,6	4,0	12,7	4,2	12,1	6,1	-	-
Placements privés	65,5	81,9	18,0	2,4	10,0	2,3	6,0	6,5	31,5	5,2
Autres emprunts	520,4	665,0	-	27,3	-	27,1	520,4	90,2	-	-
Découverts bancaires	5,3	5,3	5,3	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de location	143,4	163,5	31,6	7,1	29,9	5,3	57,4	6,2	24,5	1,5
<b>Total</b>	<b>776,0</b>	<b>971,4</b>	<b>71,5</b>	<b>40,8</b>	<b>52,6</b>	<b>38,9</b>	<b>595,9</b>	<b>109,0</b>	<b>56,0</b>	<b>6,7</b>
<b>Autres dettes financières</b>										
Dettes fournisseurs	379,4	379,4	379,4	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières non courantes	1,5	1,5	-	-	0,9	-	0,6	-	-	-
Autres dettes financières courantes	3,2	3,2	3,2	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>384,1</b>	<b>384,1</b>	<b>382,6</b>	<b>-</b>	<b>0,9</b>	<b>-</b>	<b>0,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>1 160,1</b>	<b>1 355,5</b>	<b>454,1</b>	<b>40,8</b>	<b>53,5</b>	<b>38,9</b>	<b>596,5</b>	<b>109,0</b>	<b>56,0</b>	<b>6,7</b>

### b) Position de liquidité

La capacité d'endettement est de 1 218,9 millions d'euros, y compris 125,4 millions d'euros liés à la dette de location (IFRS 16), utilisée à hauteur de 787,1 millions d'euros (cf. note 7.3.1). En incluant la trésorerie et équivalents de trésorerie, la position de liquidité du Groupe est en conséquence de 784,2 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Montant disponible sur les lignes de crédit	431,9	431,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	352,4	224,3
<b>Total</b>	<b>784,2</b>	<b>655,9</b>

### 7.6.5 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les actifs financiers qui génèrent potentiellement pour Tarkett un risque de crédit sont essentiellement :

- > les placements de trésorerie ;
- > les instruments dérivés ;
- > les créances clients ;
- > les prêts accordés.

L'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédit correspond à leur valeur nette comptable, diminuée des indemnisations à recevoir des assurances crédit.

#### a) Gestion du risque client

Le Groupe considère que l'exposition au risque client est limitée en raison du grand nombre de clients, de leur dispersion par zones géographiques et de la politique de suivi. Le Groupe a établi une politique crédit qui inclut, entre autres, une limite de crédit pour chaque client, des processus de recouvrement et une notation des clients informatisée ainsi qu'un suivi des paiements effectués par les clients.

Le montant total des créances clients échues depuis plus de 60 jours représente environ 9 % du montant total des créances clients au 31 décembre 2024 (10 % du montant total des créances clients au 31 décembre 2023).

Le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances échues depuis moins de 60 jours.

Concernant les créances échues depuis plus de 60 jours, le Groupe considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client (décrit plus haut).

#### b) Gestion du risque client de crédit sur les placements et dérivés

Les contreparties des produits dérivés sont des banques de premier plan toutes en relation d'affaires avec le Groupe dans la gestion de la dette ou de la trésorerie. La politique du Groupe concernant les placements monétaires est de n'investir que dans des produits liquides auprès des institutions financières de premier rang des pays où ces placements sont effectués.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque lié à des concentrations significatives, et n'anticipe pas de défaut de contrepartie.

L'impact des ajustements de la valeur de crédit et de débit (CVA/DVA) dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés n'est pas significatif à la date de clôture et n'a donc pas été comptabilisé.

## 7.7 Garanties et sûretés

Les principales garanties se composent :

- > d'une contre-garantie ("General Indemnity Agreement") à hauteur d'un montant maximum de 75 millions de dollars US en faveur de la compagnie d'assurances Federal Insurance Company pour que cette société puisse émettre des garanties de chantier en faveur de la société FieldTurf Inc, entièrement utilisée à la clôture de l'exercice ;
- > d'un acte de cautionnement solidaire ("Joint and Several Guarantee") à hauteur d'un montant maximum de 120 millions de dollars US en faveur de Ester Finance Technologies dans le cadre de la ligne de cession de créances mise en place avec certaines filiales de Tarkett Finance Inc aux Etats-Unis, afin de sécuriser les encaissements clients futurs à collecter pour son compte représentant 97,3 millions de dollars US à la clôture de l'exercice ;
- > d'une garantie à l'assurance retraite Pri-Pensions pour assurer les engagements sociaux de la société Tarkett AB d'un montant de 256,9 millions de couronnes suédoises ;
- > de cautions solidaires en faveur de plusieurs banques, à hauteur de l'encours des prêts amortissables souscrits respectivement en juin 2022 et avril 2023 par la société Tarkett France, et en mai 2023 et juin 2023 par la société Tarkett GDL, représentant un encours total de 24,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice ;
- > de cautions de loyer en faveur de deux bailleurs de la société Tarkett USA Inc. représentant un engagement de 7,9 millions de dollars US à la clôture de l'exercice, et dont les loyers correspondants sont inclus dans la dette de location valorisée dans le bilan consolidé en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » ;
- > d'une garantie de paiement donnée à un fournisseur de la filiale Morton Extrusionstechnik GmbH pour des livraisons de matières premières jusqu'à un montant maximum de 7 millions d'euros, engagée à hauteur de 1,7 million d'euros à la clôture de l'exercice ;

- > des garanties données par la société Tarkett aux banques de certaines filiales, notamment les sociétés Tarkett Limited (Royaume-Uni), Tarkett BV (Pays-Bas), Tarkett Asia Pacific (Shanghai) Management Co Ltd, Morton Extrusionstechnik GmbH (Allemagne), Fieldturf Tarkett SAS (France) et Fieldturf Poligras SA (Espagne), afin de leur permettre d'obtenir des facilités de caisse, des prêts bancaires ou des lignes de lettres de crédit pour un montant global maximum équivalent à 32,8 millions d'euros, engagé à hauteur d'un équivalent de 14,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

De plus, dans le cadre du cours normal de leurs activités, Tarkett et plusieurs filiales du Groupe ont accordé des garanties de paiement ou de chantier à divers fournisseurs, clients, services publics, bailleurs, gestions centrales de trésorerie, ou opérateurs financiers, soit directement, soit par l'intermédiaire de garanties bancaires, pour un montant total équivalent à 48,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

Enfin, ont été nantis, en sûreté des nouveaux financements mis en place, les actifs suivants :

- > toutes les actions présentes ou futures de Tarkett SA détenues par Tarkett Participation ;
- > toutes les actions présentes ou futures des filiales suivantes, détenues directement ou indirectement par Tarkett SA : Tarkett GDL SA, Tarkett AB, Tarkett BV, Tarkett Holding GmbH, Tarkett Finance Inc., Tarkett USA Inc., Fieldturf Tarkett USA Holdings Inc., Fieldturf USA Inc., AO Tarkett et AO Tarkett Rus ;
- > certaines créances financières contractées entre deux des sociétés ci-dessus.

## Note 8 > Impôts sur le résultat

### 8.1 Charge d'impôt

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts exigibles sont les impôts qui doivent être payés sur le revenu imposable, en utilisant le taux d'impôt en vigueur dans chaque pays, et tout ajustement d'impôt découlant des années précédentes. Les charges/produits d'impôts différés sont définis en note 8.2 Impôts différés.

L'impôt sur le résultat est calculé selon les normes applicables dans chaque pays où le Groupe a une activité.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), exigible en France, et assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux des filiales françaises répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 "Impôts sur le résultat" selon l'analyse du Groupe, et est présentée sur la ligne "Impôt sur le résultat". Des traitements similaires ont été adoptés pour d'autres taxes (State Tax et BEAT Tax aux Etats-Unis notamment) dont la base résulte d'un solde entre produits et charges (même si ce solde peut être différent du résultat net).

La charge d'impôt (courant et différé) peut être analysée comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôt courant	(30,3)	(44,3)
Impôt différé	(5,6)	9,0
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>(35,9)</b>	<b>(35,4)</b>

La charge d'impôt théorique, déterminée en fonction du taux d'impôt sur les sociétés français de 25,825 % pour 2024 et 2023, est rapprochée de la charge d'impôt comptabilisée comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat des activités poursuivies avant impôt (a)	(26,1)	55,8
Résultat des sociétés mises en équivalence (b)	(0,0)	(0,1)
Résultat des activités intégrées globalement avant impôt (a-b)	(26,1)	55,9
<b>Impôt théorique au taux français</b>	<b>6,7</b>	<b>(13,7)</b>
Impact de:	-	-
• Imposition des sociétés étrangères à des taux différents	(3,3)	(0,3)
• Effets de change sur actifs non monétaires	(0,0)	(0,0)
• Variations des impôts différés non reconnus	(6,3)	(2,1)
• Différences permanentes	(25,7)	(9,7)
• Retenues à la source relatives aux flux internationaux	(4,2)	(2,0)
• Autres éléments	(3,1)	(7,5)
<b>Impôt sur le résultat comptabilisé</b>	<b>(35,9)</b>	<b>(35,4)</b>
<b>Taux effectif</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

#### Différences entre les taux d'imposition locaux et français

Les principaux pays contributeurs sont la Russie avec un taux d'impôt local de 20,00 %, la Suède avec un taux d'impôt local de 20,60 %, le Luxembourg avec un taux 27,02%, de la Serbie avec un taux de 15,00 % et les Emirats Arabes Unis avec un taux de 9,00%.

#### Variations des impôts différés non reconnus

La non-reconnaissance d'impôts différés actifs de (6,3) millions d'euros s'explique principalement par des pertes fiscales, en Allemagne et en Turquie, qui sont compensées par une reconnaissance d'impôts différés actifs en Pologne.

#### Différences permanentes

Les différences permanentes identifiées sont principalement liées à des dépréciations de goodwill sur la France s'élevant à (11,5) millions d'euros, à la Serbie pour (7,0) millions d'euros et la Russie pour (1,1) millions d'euros ainsi qu'à un abandon de créances au Luxembourg s'élevant à (4,9) millions d'euros.

#### Retenues à la source relatives aux flux internationaux

Les retenues à la source non déductibles sont principalement liées à des managements fees et des dividendes en France pour (2,3) millions d'euros, à des royalties et dividendes au Luxembourg pour (1,9) millions d'euros.

**Autres éléments**

En 2024, ce poste intègre notamment :

- > des corrections fiscales s'élevant à 5,4 millions d'euros principalement aux États-Unis pour 11,2 millions d'euros et au Luxembourg pour (4,8) millions d'euros;
- > des taxes enregistrées comme impôt sur les sociétés pour (7,4) millions d'euros principalement aux États-Unis pour (7,8) millions d'euros dont (3,3) millions d'euros au titre de la BEAT Tax et (4,5) millions d'euros au titre de la State Tax;
- > Des impacts de changement de taux d'imposition s'élevant à 2,7 millions dont 3,0 millions d'euros aux États-Unis lié, de 1,8 millions d'euros en Russie et de (2,1) millions d'euros au Luxembourg.
- > des provisions fiscales pour 2,3 millions d'euros.

**8.2 Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant l'approche bilancielle, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou à payer la valeur comptable des actifs ou passifs en utilisant les taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- > les différences temporelles imposables liées à l'écart d'acquisition ;
- > les différences temporelles imposables ou déductibles résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal ;
- > les différences temporelles liées aux participations dans les filiales dans la mesure où elles ne s'inversent pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est activé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables au cours des cinq prochaines années sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Selon IAS 12, lorsque la déclaration fiscale d'une entité est réalisée dans une monnaie différente de sa monnaie fonctionnelle, la variation du cours de change entre les deux monnaies génère des différences temporelles liées à la valorisation des actifs et passifs non monétaires. Il en résulte ainsi des impôts différés à constater en résultat.

Selon les calculs opérés par le groupe Tarkett au 31 décembre 2024, l'impact de l'imposition minimale mondiale est nul.

Les impôts différés figurent au bilan séparément des impôts courants actifs et passifs et sont classés parmi les éléments non courants.

(en millions d'euros)	2024	2023
Impôts différés nets sur actifs reportables	159,5	156,8
Impôts différés actifs relatifs aux avantages au personnel	36,2	36,6
Autres éléments non déductibles temporairement	111,1	96,3
Provisions sur autres impôts différés	(10,5)	(11,7)
Elimination des profits internes	1,2	3,0
Compensation des impôts différés actifs et passifs par entité fiscale	(199,5)	(188,1)
<b>Impôt différé actif</b>	<b>97,9</b>	<b>92,8</b>
Ecart d'acquisition affecté à des immobilisations	43,2	44,2
Autres impôts différés passifs	160,6	144,5
Compensation des impôts différés actifs et passifs par entité fiscale	(199,5)	(188,1)
<b>Impôt différé passif</b>	<b>4,3</b>	<b>0,6</b>

La recouvrabilité des impôts différés actifs a été analysée avec des projections de flux utilisés pour les tests de dépréciation.

Les actifs nets d'impôts différés relatifs aux déficits reportables et aux crédits d'impôt non utilisés sont reconnus pour un montant total de 159,5 millions d'euros dont 147,9 millions d'euros concernent le Luxembourg et 4,2 millions d'euros concernent la Royaume-Uni.

Ce montant de 159,5 millions d'euros se répartit ainsi : 157,6 millions d'euros d'actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables et 1,9 million d'euros de crédits d'impôt non utilisés.

Les impôts différés sur déficits et crédits d'impôt non reconnus s'élèvent à 84,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 (83,8 millions d'euros au 31 décembre 2023).

## Note 9 > Capitaux propres et résultat par action

### 9.1 Capital social

Le capital social est constitué de la valeur nominale des actions ordinaires diminuée des coûts d'émission directement attribuables aux actions ordinaires et options d'actions, nets d'impôts. Si le Groupe rachète ses propres actions, le montant du prix payé, qui inclut les coûts directement attribuables, est net d'impôt et est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est présenté en prime d'émission.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital social (en euros)	327 751 405	327 751 405
Nombre d'actions	65 550 281	65 550 281
Valeur nominale (en euros)	5,0	5,0

### 9.2 Résultat par action et dividendes

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Nombre moyen d'actions (en milliers d'actions)	Résultat net attribuable (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)	Nombre moyen d'actions (en milliers d'actions)	Résultat net attribuable (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)
Total actions	65 550	-	-	65 550	-	-
Actions autodétenues	(19)	-	-	(103)	-	-
<b>Total hors auto-détention</b>	<b>65 532</b>	<b>(62,6)</b>	<b>(0,95)</b>	<b>65 447</b>	<b>20,4</b>	<b>0,31</b>
Actions de performance potentielles à distribuer	19	-	-	103	-	-
Retraitement des actions à effet anti-dilutif <sup>(1)</sup>	(19)	-	-	-	-	-
<b>Total après attribution des actions de performance</b>	<b>65 532</b>	<b>(62,6)</b>	<b>(0,95)</b>	<b>65 550</b>	<b>20,4</b>	<b>0,31</b>

#### Résultat par action hors auto-détention

Le résultat par action hors-détention est calculé sur la base du résultat net attribuable du Groupe et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (et après déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues).

#### Résultat par action après attribution des actions de performance

Le résultat net attribuable par action après attribution des actions de performance est calculé sur la base du résultat net attribuable du Groupe et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (après déduction du nombre moyen pondéré d'actions propres) et du nombre d'actions potentielles à distribuer lorsqu'elles sont dilutives.

(1) En application de la norme IAS 33 « Résultat par action » et compte tenu du résultat net attribuable négatif au 31 décembre 2024, les actions de performance potentielles à distribuer n'ont pas prises en compte dans le calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation (effet anti-dilutif).

#### Dividendes

L'Assemblée Générale du 26 avril 2024 a décidé, au regard du niveau d'incertitudes à court terme élevé, de ne pas verser en 2024 de dividende au titre de l'exercice 2023.

## Note 10 > Parties liées

Conformément à la norme IAS 24 "Information relative aux parties liées", le Groupe a identifié les parties liées suivantes :

- > les coentreprises ;
- > Tarkett Participation ;
- > les membres du Directoire et du Conseil de surveillance de Tarkett.

Les transactions de la période avec les coentreprises et les principaux actionnaires du Groupe sont détaillées ci-dessous.

### 10.1 Coentreprises

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées en intégration globale sont éliminées.

Les opérations avec les entreprises associées et les entités détenues conjointement sont conclues aux conditions normales du marché.

Le Groupe possède quatre coentreprises dont Laminare Park GmbH & Co KG en Allemagne détenue conjointement avec le groupe Sonae.

Les opérations du Groupe avec ses coentreprises se résument comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Coentreprises</b>		
Ventes de biens à Tarkett	-	-
Achat de services à Tarkett	-	-
Prêts de Tarkett (valeur brute)	1,9	1,6

### 10.2 Les principaux actionnaires

La société Tarkett Participation détient 90,40% du capital de Tarkett, suite à l'apport des titres Tarkett à Tarkett Participation et aux acquisitions de titres réalisées par Tarkett Participation et, à ce titre, contrôle et coordonne les activités du Groupe.

Tarkett Participation est détenue au 31 décembre 2024 par :

- > Société Investissement Deconinck (SID) à hauteur de 72,85% ;
- > Expansion 17 S.C.A., FIAR à hauteur de 12,87% ;
- > Global Performance 17 S.C.A., FIAR à hauteur de 12,87% ;
- > des managers à hauteur de 1,41%.

Au 31 décembre 2024, SID a facturé un total de 300 000 euros au titre de la convention d'assistance et d'animation (300 000 euros au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, Tarkett a facturé un total de 55 000 euros à SID au titre de prestations de service (55 000 euros au 31 décembre 2023).

### 10.3 Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance

Néant.



## Note 11 > Évènements postérieurs à la clôture

Acquisition en janvier 2025 de deux sociétés Anchor Management Group LLC et Mid Atlantic Sports Construction LLC en Amérique du Nord sur la division surfaces sportives.

## Note 12 > Honoraires CAC

(en milliers d'euros hors taxes)	KPMG S.A.	KPMG S.A.	MAZARS	MAZARS
	Commissaire aux comptes	Réseau	Commissaire aux comptes	Réseau
<b>Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel</b>				
Tarkett	313	-	303	-
Entités contrôlées	140	1 010	63	912
<b>Sous-total (A)</b>	<b>453</b>	<b>1 010</b>	<b>366</b>	<b>912</b>
<b>Certification des informations consolidées en matière de durabilité</b>				
Tarkett	174	-	131	-
Entités contrôlées	-	-	-	-
<b>Sous-total (B)</b>	<b>174</b>	<b>-</b>	<b>131</b>	<b>-</b>
<b>Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires</b>				
Tarkett	-	-	-	-
Entités contrôlées	-	-	-	-
<b>Sous-total (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité</b>				
Tarkett	-	-	-	-
Entités contrôlées	2	56	-	7
<b>Sous-total (D)</b>	<b>2</b>	<b>56</b>	<b>-</b>	<b>7</b>
<b>Services autres que la certification des comptes et du rapport de durabilité (1)</b>				
<b>Sous-total E = C + D</b>	<b>2</b>	<b>56</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total F = A + B + E</b>	<b>629</b>	<b>1 066</b>	<b>497</b>	<b>919</b>
<b>Total</b>	<b>1 695</b>		<b>1 416</b>	

<sup>(1)</sup> Nature des services autres que la certification des comptes et du rapport de durabilité fournis par le CAC à l'entité consolidante et à ses filiales contrôlées : audit contractuel, mission de compliance fiscale

## Note 13 > Principales entités consolidées

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2024	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2023
G: Intégration globale				
E: Mise en équivalence				
<b>EMEA</b>				
Tarkett AB	Suède	G	100%	100%
Tarkett AS	Norvège	G	100%	100%
Tarkett OY	Finlande	G	100%	100%
Tarkett A/S	Danemark	G	100%	100%
Tarkett Polska Sp.z.o.o.	Pologne	G	100%	100%
Tarkett Aspen Zemin AS	Turquie	G	100%	100%
Laminate Park GmbH & Co KG	Allemagne	E	50%	50%
Virtual Empathy Platform Ltd	Grande-Bretagne	E	33%	33%
Tarkett Holding GmbH	Allemagne	G	100%	100%
Tarkett SA	France	Société mère	100%	100%
Tarkett Services	France	G	100%	100%
Tarkett GDL SA	Luxembourg	G	100%	100%
Tarkett Capital SA	Luxembourg	G	100%	100%
Tarkett SpA	Italie	G	100%	100%
Tarkett - Produtos Internacionais, SA	Portugal	G	100%	100%
Tarkett Monoprosopi Ltd.	Grèce	G	100%	100%
Tarkett Floors S.A. Spain	Espagne	G	100%	100%
Tarkett France	France	G	100%	100%
Tarkett Bois SAS	France	G	100%	100%
Fieldturf Tarkett SAS	France	G	100%	100%
Tarkett Sports GmbH	Allemagne	G	100%	100%
Fieldturf Poligras SA	Espagne	G	100%	100%
Morton Extrusionstechnik GmbH	Allemagne	G	100%	100%
Allsports construction and maintenance Ltd.	Grande-Bretagne	E	30%	30%
Desso Holding BV	Pays-Bas	G	100%	100%
Desso BV	Pays-Bas	G	100%	100%
Desso Refinity BV	Pays-Bas	G	100%	100%
Tarkett Sports BV	Pays-Bas	G	100%	100%
Tarkett NV	Belgique	G	100%	100%
Tarkett AG Switzerland	Suisse	G	100%	100%
Desso Sports System BV	Pays-Bas	G	100%	100%
Desso Sport Systems NV	Belgique	G	100%	100%
M-Wall holding BV	Pays-Bas	G	51%	51%
M-Wall BV	Pays-Bas	G	51%	51%
M-Projectservice BV	Pays-Bas	G	51%	51%
Tarkett Ltd.	Grande-Bretagne	G	100%	100%
Somalré	Luxembourg	G	100%	100%
F.E.D. Inc.	Etats-Unis	E	40%	40%
Wildcat Enterprise for Textile Industries	Émirats Arabes Unis	G	100%	100%
<b>Amérique du Nord</b>				
Tarkett, Inc. (Delaware)	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett Inc.	Canada	G	100%	100%
Desso Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Tandus Centiva Limited	Canada	G	100%	100%
Lexmark Carpet Mills	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett Manufacturing Mexico	Mexique	G	100%	100%
Domco Products Texas Inc	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett Alabama Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2024	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2023
Tarkett Finance Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett USA Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Fieldturf Inc.	Canada	G	100%	100%
L.E.R. Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
EasyTurf Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Beynon Sport Surfaces Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
FieldTurf Tarkett USA Holdings, Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Fieldturf USA Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Johnsonite Canada Inc.	Canada	G	100%	100%
Diamond W Supply Co.	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett Carpet Canada Inc.	Canada	G	100%	100%
Dynamic Base Construction, LLC	Etats-Unis	G	49%	49%
Tarkett Sports Midwest Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Midwest Specialty Contractors Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Classic Turf & Tracks <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	G	100%	
Benchmark Contracting <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	G	100%	
Precision Construction & Contracting <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	G	100%	
<b>CEI, APAC et Amérique latine</b>				
Tarkett Australia Pty.Ltd.	Australie	G	100%	100%
Tarkett Brasil Revestimentos LTDA	Brésil	G	100%	100%
Tarkett Flooring Mexico S.R.L.	Mexique	G	100%	100%
Tarkett Argentina	Argentine	G	100%	100%
Tarkett Japan <sup>(1)</sup>	Japon	G	100%	
Tarkett Hong Kong Ltd.	Hong Kong	G	100%	100%
Tarkett Asia Pacific (Shanghai) Management Co Ltd.	Chine	G	100%	100%
Tarkett Industrial (Beijing) Co, Ltd	Chine	G	100%	100%
AO Tarkett	Russie	G	100%	100%
AO Tarkett Rus	Russie	G	100%	100%
Tarkett Sommer OOO	Russie	G	100%	100%
Tarkett d.o.o.	Serbie	G	100%	100%
Tarkett SEE d.o.o.	Serbie	G	100%	100%
Tarkett UA DP	Ukraine	G	100%	100%
Tarkett KAZ TOO	Kazakhstan	G	100%	100%
Tarkett Bel UE	Biélorussie	G	100%	100%
Galerija Podova d.o.o.	Serbie	G	100%	100%
Tarkett Vinisin TOV	Ukraine	G	100%	100%
Tarkett Flooring Singapore Pte. Ltd	Singapour	G	100%	100%
Tandus Flooring (Suzhou) Co. Ltd	Chine	G	100%	100%
Tarkett Flooring India Private Ltd	Inde	G	100%	100%
Fieldturf Tarkett Australia	Australie	G	100%	100%

<sup>(1)</sup> cf. Note 2.4.

Le pourcentage du capital détenu et les droits de votes pour chaque entité du Groupe sont identiques.

# ~~3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés~~



mazars

KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

MAZARS SA  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense  
France

# ~~Tarkett~~

~~Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés~~

~~Exercice clos le 31 décembre 2023~~

~~Tarkett~~

~~Tour Initiale - 1 Terrasse Bellini - 92919 Paris La Défense~~

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n°14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

MAZARS SA Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance  
Capital de 8 320 000 euros -  
RCS Nanterre 784 824 153



**mazars**

KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

MAZARS SA  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense  
France

## **Tarkett**

~~Tour Initiale - 1 Terrasse Bellini - 9290 Paris La Défense~~

### ~~Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés~~

~~Exercice clos le 31 décembre 2023~~

~~À l'assemblée générale de la société Tarkett,~~

### **Opinion**

~~En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Tarkett relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.~~

~~Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.~~

~~L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit, des risques et de la conformité.~~

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

~~Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.~~

~~Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.~~

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

MAZARS SA Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance  
Capital de 8 320 000 euros -  
RCS Nanterre 784 824 153



## **Indépendance**

~~Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.~~

## **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

~~En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.~~

~~Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.~~

## **Test de dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles (actifs non financiers)**

### **Point clé de notre audit**

~~Les écarts d'acquisition (goodwill), les immobilisations incorporelles et corporelles présentent des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2023 de respectivement 664,3M€, 50,7M€ et 557,8M€ et représentent au total un montant significatif du bilan consolidé. Ces actifs sont comptabilisés comme indiqué en notes « 2.2 – Regroupement d'entreprises », « 5.1 – Écart d'acquisition (goodwill) » et « 5.2 – Immobilisations incorporelles et corporelles » des annexes aux états financiers consolidés.~~

~~Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple la détérioration de la performance du Groupe, l'évolution de l'environnement concurrentiel, des conditions de marché défavorables et des changements de législations ou de réglementations, y compris celles inhérentes aux enjeux climatiques. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de trésorerie du Groupe et par conséquent sur la détermination des valeurs recouvrables de ces actifs.~~

~~La Direction réalise des tests de dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an pour les goodwill et les autres actifs incorporels non amortissables, tel que décrit dans la note « 5.3.1 – Actifs non financiers » des annexes aux états financiers consolidés. Les actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie définies par le Groupe. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs (hors intérêts sur emprunts et taxes) actualisés pour chaque unité génératrice de trésorerie.~~

## **Tarkett**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
Exercice clos le 31 décembre 2023



~~L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la part de la Direction pour cette appréciation. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution future des prix de vente, des volumes et des coûts des matières premières, des investissements de renouvellement et des variations du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation de ces actifs, ainsi que la détermination des taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs appropriés.~~

### **Réponse apportée lors de notre audit**

~~Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction du Groupe pour évaluer l'existence d'éventuels indices de perte de valeur, pour procéder aux tests de valeur sur la base des prévisions de trésorerie issues du Budget et du Plan établis par la Direction et présentés au Conseil de surveillance, et apprécié la permanence de la méthode utilisée.~~

~~Nous avons également évalué le bien fondé et la pertinence de l'approche retenue par la Direction pour déterminer les unités génératrices de trésorerie, y compris les regroupements réalisés, au niveau desquelles sont réalisés les tests de valeur des actifs non financiers.~~

~~Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de l'existence d'un risque de perte de valeur plus ou moins important selon les unités génératrices de trésorerie. Dans ce cadre, et s'agissant de la valeur d'utilité, nous avons vérifié la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la Direction établies dans le cadre du processus budgétaire.~~

~~Avec l'aide de nos experts en évaluation, nous avons réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la Direction dans ses tests, notamment le taux d'actualisation, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.~~

~~Pour une sélection d'unités génératrices de trésorerie, nous avons apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie futurs et du montant normatif de flux de trésorerie terminal projeté à l'infini, par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent ces unités et au regard de leurs réalisations passées, de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec différents responsables du Groupe ou des divisions concernées et, en fonction de leur disponibilité, de données externes relatives aux marchés ou à la concurrence. Nous avons réalisé nos propres analyses de sensibilité à certaines variables clés du modèle de valorisation pour apprécier l'importance des impacts potentiels sur la valeur d'utilité des actifs les plus risqués.~~

~~Enfin, nous avons vérifié que les notes « 2.2 – Regroupement d'entreprises », « 5.1 – Écart d'acquisition (goodwill) », « 5.2 – Immobilisations incorporelles et corporelles » et « 5.3.1 – Actifs non financiers » des annexes aux états financiers consolidés donnaient une information appropriée.~~



## ***Litiges et provisions***

### **Point clé de notre audit**

Le Groupe est exposé à différents risques juridiques et fiscaux, ainsi qu'à des litiges, notamment ceux relatifs aux litiges liés à l'amiante aux États-Unis.

Comme indiqué en note « 6.1 Provisions » des annexes aux états financiers consolidés, ces risques et litiges font l'objet de provisions établies conformément à la norme comptable applicable (IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ») pour un montant total de 65,2M€ au 31 décembre 2023, dont les principaux montants concernent les litiges relatifs à l'amiante.

Les passifs éventuels significatifs au titre de ces risques et litiges, dont le montant et l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, font l'objet d'informations en note « 6.2 Passifs éventuels » des annexes aux états financiers consolidés.

L'identification des risques et litiges et l'évaluation des provisions pour risques et litiges comptabilisées constituent un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la part de la Direction.

### **Réponse apportée lors de notre audit**

Afin d'obtenir une compréhension des litiges et passifs éventuels existants et des éléments de jugement y afférents, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction du Groupe pour procéder à l'identification et à l'évaluation des provisions correspondantes, nous nous sommes entretenus avec les directions du Groupe, des divisions et des principales filiales du statut des principaux litiges.

Nous avons fait une revue critique des notes d'analyses internes relatives à la probabilité de survenance et à l'incidence possible de chaque risque, en examinant les éléments de procédure (courriers, réclamations, jugements, notifications, etc.) disponibles.

Nous avons également interrogé directement les principaux cabinets d'avocats de la société afin de confirmer notre compréhension des risques et litiges et d'apprécier l'adéquation du montant des provisions constatées.

Pour l'évaluation des provisions liées aux litiges amiante, reposant sur des données historiques :

- Nous avons apprécié la permanence des méthodes utilisées, la pertinence et la fiabilité des données de base ainsi que des formules de calcul appliquées ;
- Nous avons comparé, le cas échéant, les montants payés avec les provisions antérieurement comptabilisées afin d'apprécier la qualité des estimations réalisées par la Direction.

Nous avons notamment exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la Direction au sein de fourchettes d'évaluation des risques et le bien fondé de l'évolution dans le temps de ces positions.

Enfin, nous avons vérifié que les notes « 6.1 Provisions » et « 6.2 Passifs éventuels » des annexes aux états financiers consolidés donnaient une information appropriée.





### **Vérifications spécifiques**

~~Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.~~

~~Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.~~

~~Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.~~

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

~~Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.~~

~~Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.~~

~~En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.~~

~~Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.~~

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

~~Nous avons été renouvelés en tant que commissaires aux comptes de la société Tarkett par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 avril 2020 pour les cabinets KPMG et MAZARS.~~

~~Au 31 décembre 2023, les cabinets KPMG et Mazars sont dans la 10ème année de leur mission sans interruption depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.~~

#### **Tarkett**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
Exercice clos le 31 décembre 2023



## **~~Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés~~**

~~Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.~~

~~Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.~~

~~Il incombe au comité d'audit, des risques et de la conformité de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.~~

~~Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.~~

## **~~Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés~~**

### **~~Objectif et démarche d'audit~~**

~~Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.~~

~~Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.~~

~~Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :~~

- ~~• il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;~~
- ~~• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;~~

### **Tarkett**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
Exercice clos le 31 décembre 2023



mazars

- ~~il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;~~
- ~~il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;~~
- ~~il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;~~
- ~~concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.~~

#### **~~Rapport au comité d'audit, des risques et de la conformité~~**

~~Nous remettons au comité d'audit, des risques et de la conformité un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.~~

~~Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, des risques et de la conformité figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.~~



~~Nous fournissons également au comité d'audit, des risques et de la conformité la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit, des risques et de la conformité pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.~~

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 21 février 2024

KPMG S.A.

Paris La Défense, le 21 février 2024

MAZARS

Philippe Grandclerc  
Associé

Romain Mercier  
Associé

Anne-Laure Rousselou  
Associée

Conception et Réalisation



[pomelo-paradigm.com/pomdocpro/](http://pomelo-paradigm.com/pomdocpro/)

